



# Evaluation finale du Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice

## **Calendrier de l'évaluation :**

8 octobre – 22 novembre 2024

## **Pays d'intervention de l'évaluation :**

Mauritanie

## **Evaluateur :**

Yves DEL MONACO, consultant international

22 novembre 2024

## Remerciements

*L'évaluateur tient à remercier le PNUD de lui avoir confié cette mission. Il remercie en particulier Monsieur Fah Brahim Jiddou, Chef de l'Unité de Gouvernance, Monsieur El Hassen Teguedi et Monsieur Hamoud Ould Sid'ahmed pour leur disponibilité, leurs commentaires et leur soutien logistique dans l'organisation de l'évaluation.*

*L'évaluateur veut également exprimer ses remerciements à Monsieur Mohamed Ahmed Aïda (Secrétaire général du ministère de la Justice et Directeur National du Programme d'Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité à la Justice), aux magistrats, aux avocats, aux membres des organisations de la société civile et aux autres parties prenantes qu'il a rencontrés pour leur disponibilité et leurs contributions précieuses à cette évaluation.*

*Yves Del Monaco*

## FICHE SYNOPTIQUE

INFORMATION DE BASE		
Intitulé de Programme	Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice	
Identification	00126159	
Résultats et produits	<p><b>Produit 1</b> : Les acteurs du secteur de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale.</p> <p><b>Produit 2</b> : Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes.</p> <p><b>Produit 3</b> : Les personnes vulnérables, notamment les femmes, les détenus, les personnes en situation de handicap, les victimes des séquelles de l'esclavage ont accès à un service d'aide légale.</p>	
Pays	Mauritanie	
Durée du Programme	Date de démarrage	Date d'achèvement
	01 janvier 2021	31 décembre 2024
Budget (2021-2024)	USD 2 700 000 ( <i>versus un budget prévisionnel de USD 7 millions</i> )	
Dépenses du Programme au moment de l'évaluation (31 octobre 2024)	USD 2 500 000	
Financement	Funding Windows Gouvernement mauritanien Fonds de consolidation de la paix (PBF) Pays-Bas	
Parties responsables	PNUD et Gouvernement mauritanien	

## Table des matières

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	v
RESUME EXECUTIF .....	6
INTRODUCTION .....	10
DESCRIPTION DE L'INTERVENTION.....	10
Contexte général .....	10
Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice.....	12
Finalité, objectifs and champ de l'évaluation .....	13
APPROCHE ET METHODES DE L'EVALUATION .....	14
Pertinence.....	15
Efficacité.....	18
Cadre des résultats .....	22
Efficience.....	25
Durabilité .....	26
Impact .....	28
Questions transversales .....	28
Egalité entre les sexes .....	29
CONCLUSIONS .....	29
RECOMMANDATIONS .....	31
ENSEIGNEMENTS TIRES.....	33
BONNES PRATIQUES .....	33
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION .....	35
ANNEXE 2 : TABLEAU D'EVALUATION .....	47
ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES OU GROUPES CONSULTÉS.....	51
ANNEXE 4 : LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS .....	53
ANNEXE 5 : ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS.....	54

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AECID	Agence espagnole de coopération internationale
AFD	Agence Française de Développement
ANRPTS	Agence Nationale des Populations et des Titres Sécurisés
CAT	Convention contre la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants
CDE	Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CERD	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CPD	<i>Country Programme Document</i> (Document du Programme Pays)
CRPD	Convention relatives aux Droits des Personnes Handicapées
DNP	Directeur National du Projet
EPU	Examen Périodique Universel
GIZ	German Corporation for International Cooperation
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
MNP	Mécanisme National de Prévention
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGRAC	Office de Gestion des Biens Gelés, Saisis et Confisqués et du Recouvrement des Avoirs Criminels
ONA	Ordre National des Avocats
ONEJ	Ordre National des Experts Judiciaires
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMAJ	Programme d'Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité à la Justice
PBF	Fonds pour la Consolidation de la Paix
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
TDRs	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	Agence Américaine du Développement International

## RESUME EXECUTIF

### Contexte

Ce rapport présente l'évaluation finale du « Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice ». L'évaluation, commandée par le PNUD, a été réalisée par un évaluateur indépendant du 8 octobre 2024 au 20 novembre 2024. Elle a pour objectif général de faire le bilan des réalisations accomplies et d'analyser les résultats atteints par le programme ; et pour objet de fournir au PNUD une appréciation des résultats du programme, d'en tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques en vue de consolider les acquis et de pérenniser les résultats du programme.

Le Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice vise comme objectifs principaux l'amélioration de l'offre de justice et le renforcement de la demande de justice. D'une durée de quatre ans, il est mis en œuvre en étroite collaboration avec le ministère de la Justice de la République islamique de Mauritanie ainsi qu'avec les autres acteurs de la justice dans le pays. Le programme vise la réalisation des produits suivants :

- (1) Les acteurs du secteur de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale.
- (2) Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes.
- (3) Les personnes vulnérables, notamment les femmes, les avocats, les détenus, les personnes en situation de handicap et les victimes des séquelles de l'esclavage ont accès à un service d'aide légale.

### Méthodologie

L'évaluation s'est faite essentiellement par rapport aux critères de **pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact**. La démarche méthodologique s'est articulée principalement autour de deux techniques : (1) l'analyse documentaire et (2) les entretiens auprès des acteurs et parties prenantes. L'évaluation a conduit une mission en Mauritanie du 16 au 25 octobre 2024.

### Conclusions de l'évaluation

Le programme, parfaitement aligné sur les objectifs du gouvernement mauritanien, a contribué de manière significative à leur réalisation. Cette synergie a permis d'atteindre plusieurs objectifs clés, comme détaillé ci-après.

### Pertinence

Le programme contribue à la mise en œuvre du CPD 2018-2022, en particulier l'Axe 2 dédié à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles. Il contribue également à la réalisation de plusieurs des objectifs de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024, objectifs réitérés et développés lors des états généraux de la justice qui ont eu lieu en décembre 2023 avec le soutien du PNUD.

Produit 1 : Le programme a contribué à la mise en place d'une plateforme de numérisation de la chaîne pénale et d'un casier judiciaire biométrique. Cette plateforme va permettre d'améliorer l'efficacité et la transparence du système judiciaire et d'améliorer l'accès à la justice pour les citoyens. Il était également pertinent pour le programme de réaliser un audit organisationnel du ministère de la Justice pour permettre à ce dernier de se moderniser et de renforcer son efficacité.

Produit 2 : L'évaluateur considère pertinent le travail réalisé par le programme en matière de renforcement des capacités techniques et organisationnelles d'acteurs de la justice tels que la Commission des Droits de l'Homme (CNDH) et les organisations de défense des droits humains, en raison du rôle important que ces acteurs jouent en appui aux justiciables. Il était également

pertinent de sensibiliser les *Mouslih* (conciliateurs traditionnels qui bénéficient de la confiance de la population) en matière de médiation, de genre et de justice juvénile

Produit 3 : Enfin, il était pertinent de renforcer l'accès à l'aide légale, en particulier pour les personnes vulnérables, à travers le plaidoyer pour l'amélioration de la Loi sur l'assistance judiciaire, la mise en place d'un premier Bureau d'Accueil et d'Orientation Judiciaire, la diffusion d'informations pertinentes auprès de la population et l'assistance juridictionnelle aux personnes détenues.

### **Efficacité**

L'efficacité du programme a été bonne et ses objectifs principaux sont en voie de réalisation.

Produit 1 : Le programme a recruté un cabinet de consultants pour mettre en place une plateforme numérique globale dans le cadre de la numérisation de la chaîne pénale. La numérisation de la chaîne pénale est en effet un enjeu fondamental pour l'efficacité de la justice et pour la confiance des justiciables dans la justice. Au moment de l'évaluation, la plateforme avait été mise en place et devait être testée et généralisée. Le programme a également réalisé un audit organisationnel du ministère de la Justice. Celui-ci a permis d'actualiser les données sur le secteur de la justice dans le pays et a contribué à moderniser et à améliorer l'efficacité du ministère, notamment à travers la création de la Direction de la Coopération Judiciaire et de la Direction de la Numérisation et de l'Innovation Technologique.

Produit 2 : Le programme a contribué à renforcer les capacités des acteurs de la justice et des organisations de défense des droits humains en matière de procédures judiciaires et d'assistance aux prisonniers. Il a organisé des sessions de sensibilisation à l'endroit des *Mouslih* sur la paix sociale, la médiation, le genre et la justice juvénile. Enfin, le programme a consacré un volet spécifique à la jeunesse mauritanienne à travers la mise en place et la formation de Réseaux de Jeunes Ambassadeurs dans trois wilayas. Ces jeunes ambassadeurs ont vocation à sensibiliser leurs pairs en matière de résolution de conflit, de droits humains et d'égalité entre les genres.

Produit 3 : Le programme a conduit avec succès un plaidoyer pour la révision de la Loi relative à l'assistance judiciaire. Cette révision facilitera la procédure d'obtention de l'assistance judiciaire en alignant le règlement pécuniaire des avocats dans les affaires pénales sur celui des avocats en matière civile. En engageant un cabinet d'assistance judiciaire et des ONG locales, le programme a par ailleurs apporté une aide directe et concrète aux personnes privées de liberté. Les partenaires du programme ont fourni une assistance judiciaire à 90 détenus, ce qui a permis la libération de 50 d'entre eux, dont 40 femmes. Enfin, en collaboration avec la CNDH, le programme a développé et diffusé des outils pédagogiques simplifiés sur la procédure pénale à destination du personnel pénitentiaire ainsi qu'un guide sur les droits et devoirs des détenus.

### **Efficiences**

L'efficacité du programme a été affectée par un retard d'environ neuf mois dans le recrutement du coordinateur. De plus, le programme n'a mobilisé qu'environ 2 700 000 USD, très loin des 7 millions envisagés au moment de son élaboration. Cette situation s'explique par le fait que les partenaires techniques et financiers (PTF) actifs dans le secteur de la justice, bien qu'intéressés par le programme du PNUD, ont leurs propres initiatives en cours. Ces difficultés ont limité l'étendue des activités du programme. Celui-ci a néanmoins fait preuve d'efficacité dans la mesure où il a su s'adapter à la situation et répondre adéquatement aux besoins exprimés par le secteur de la justice, en particulier au niveau du ministère. De manière générale, les dépenses du programme ont été conformes aux prévisions des plans annuels. En termes d'efficacité, on peut également mentionner que le coordinateur est la seule personne travaillant à plein temps pour le programme.

## **Durabilité**

Plusieurs des résultats du programme ont une forte durabilité et sont de nature à se maintenir après la fin du programme.

Produit 1 : La numérisation de la chaîne pénale a été mise en place pour optimiser le travail des acteurs de la chaîne pénale. A ce stade, le soutien du PNUD est encore nécessaire car le dispositif n'a pas encore été testé, mais lorsqu'il aura été validé et généralisé, il aura vocation à perdurer. L'audit organisationnel du ministère de la Justice, étape essentielle à l'amélioration de l'efficacité de ce ministère, a déjà apporté des résultats durables, notamment le recensement numérique des effectifs de la justice, une cartographie et un état des lieux des infrastructures existantes et la création de deux nouvelles directions en son sein.

Produit 2 : A travers ses activités de formation et de sensibilisation des acteurs de la justice en matière de procédures judiciaires et d'assistance aux prisonniers, le programme a apporté à ces acteurs une connaissance et des outils susceptibles d'être transmis en cascade à d'autres acteurs (par ex. des ONG locales) et de pérenniser l'assistance aux prisonniers. La mise en place des Réseaux de Jeunes Ambassadeurs est une initiative intéressante mais qui requière un appui dans la durée pour que les réseaux se développent, s'étendent et aient un impact positif sur la jeunesse mauritanienne.

Produit 3 : Le programme a contribué à la mise en place d'un Bureau d'Accueil et d'Orientation Judiciaire au sein du Tribunal de wilaya de Nouadhibou. Cette initiative a vocation à devenir pérenne et à s'étendre aux tribunaux du pays. La révision de la Loi sur l'assistance judiciaire facilitera la procédure d'obtention de l'assistance judiciaire. Cette loi, lorsqu'elle aura été adoptée par l'Assemblée nationale, sera pérenne. Certains des outils élaborés par le programme, tels que les manuels simplifiés sur la procédure pénale pour les détenus et le guide sur les droits et devoirs des détenus, vont contribuer à protéger sur le long terme les droits des personnes privées de liberté.

## **Impact**

Plusieurs des initiatives du programme sont susceptibles d'avoir un impact important. A travers la numérisation de la chaîne pénale et l'audit du ministère de la Justice, le programme a contribué à améliorer l'efficacité du ministère et par là, l'accessibilité à la justice pour les justiciables. D'autres initiatives du programme ont également un potentiel transformationnel, notamment la convention entre le ministère de la Justice et l'Ordre National des Avocats pour faciliter l'accès des femmes diplômées en droit aux stages en cabinet d'avocat en vue d'obtenir leur diplôme d'avocat. La Mauritanie, en effet, ne compte actuellement que trois femmes avocats exerçant leur profession. De même, le Réseau de Jeunes Ambassadeurs, s'il se développe et s'étend, peut avoir un impact significatif sur la jeunesse en termes de civisme et de lutte contre la radicalisation.

## **Recommandations**

Les recommandations portent sur la consolidation des acquis et l'extension et la généralisation des résultats du programme à tout le pays, à savoir : l'opérationnalisation de la plateforme numérique, suivie d'un programme de formation complet et d'un accompagnement du personnel ; la généralisation des Bureaux d'Accueil et d'Orientation ; le renforcement des acteurs de la justice, y compris les *Mouslih* ; la mise en place d'un cadre réglementaire pour les parajuristes ; l'extension du travail de vulgarisation et de sensibilisation des citoyens en matière de droits humains et de dispositifs d'accès à la justice ; le renforcement des capacités des organisations des droits humains ; la poursuite d'initiatives visant à l'autonomisation et l'habilitation des femmes, notamment en matière d'accès aux professions juridiques et judiciaires ; l'extension du travail d'assistance juridictionnelle de la population carcérale ; ainsi que la mise en place d'initiatives de nature à favoriser l'installation d'avocats à l'intérieur du pays. Au niveau stratégique, il est recommandé de



poursuivre les efforts pour trouver des sources de financement en mettant en évidence le fait que le programme du PNUD est le seul qui appuie la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice dans son ensemble. Il est également essentiel de rechercher et de développer les synergies avec les autres agences des Nations Unies et les PTF travaillant dans le secteur de la justice.

### **Enseignements tirés**

Le succès du programme a été rendu possible grâce à une étroite collaboration entre le PNUD et le ministère de la Justice, permettant ainsi au programme d'être aligné sur les politiques et les objectifs du secteur de la justice en Mauritanie.

La numérisation de la chaîne pénale peut être freinée par des difficultés techniques. Le PNUD devrait donc tenir compte de ces défis techniques lors de l'évaluation de la durée de ses interventions.

Les initiatives du programme en faveur de l'implication des femmes et des jeunes en matière de paix civile et de résolution de conflits sont particulièrement prometteuses et devraient être poursuivies et amplifiées.

Le manque de financement a limité l'impact du programme. Pour l'avenir, il serait judicieux d'évaluer l'intérêt des PTF pour ce type d'initiative, en tenant compte de l'existence d'autres programmes similaires. En effet, la présence de programmes similaires pourrait entraver le financement du programme du PNUD.

Les retards dans la mise en route du programme soulignent la nécessité de bien préparer les projets afin de garantir un démarrage rapide après leur signature.

## INTRODUCTION

Le « Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice » du PNUD vise comme objectifs principaux l'amélioration de l'offre de justice et le renforcement de la demande de justice. Il se déroule du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024 et est mis en œuvre en étroite collaboration avec le ministère de la Justice de la République islamique de Mauritanie ainsi qu'avec les autres acteurs de la justice dans le pays.

L'évaluation finale du Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice a pour objectif général de faire le bilan des réalisations accomplies et d'analyser les résultats atteints par le programme sur la base des indicateurs initialement définis. Elle a pour objet de fournir au PNUD une appréciation des résultats du programme, d'en tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques en vue de consolider les acquis et de pérenniser les résultats du programme.

Le PNUD considère que les évaluations sont essentielles pour garantir que l'organisation reste responsable, transparente et tire des leçons de la mise en œuvre de ses programmes et projets.

L'évaluation s'est déroulée du 8 octobre au 20 novembre 2024, le programme arrivant à son terme le 31 décembre 2024. Les utilisateurs primaires de l'évaluation seront le PNUD, le ministère de la Justice et des bailleurs de fonds tels que le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF).

Le présent rapport analyse le Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice en examinant son contexte, ses objectifs et sa portée. Il décrit ensuite les objectifs de l'évaluation et la méthodologie adoptée pour sa mise en œuvre. Le rapport présente une analyse des résultats du programme sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact, tels que prescrits dans les Termes de Référence de l'évaluation. Il contient enfin les enseignements tirés de l'évaluation ainsi que des recommandations pratiques et réalisables à l'intention des utilisateurs du rapport.

## DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

### Contexte général

La République Islamique de Mauritanie compte 3 537 368 d'habitants pour une superficie de 1.030.700 km<sup>2</sup>. La structure démographique montre que la population est jeune avec environ 60% de la population et un taux d'accroissement de 2.5% par an. Au plan administratif, le pays est découpé en 15 régions (wilayas) et 57 départements (*Moughatas*). Le pays a adopté la décentralisation avec la création de 13 Conseils régionaux et 219 communes.

Le système judiciaire en Mauritanie est organisé selon le principe du double degré de juridiction, il se compose d'une Cour suprême, de quatre cours d'appel, de 15 tribunaux de Wilaya (Tribunaux de Grande Instance), de 15 cours criminelles, de trois tribunaux spécialisés dans la lutte contre l'esclavage, d'un tribunal de lutte contre la corruption et de 55 tribunaux de *Moughata* (Tribunaux d'Instance). Le secteur de la justice mauritanien connaît également l'existence de réseaux de *Mouslihs* (conciliateurs) au niveau des zones rurales consacrés à fournir une justice de proximité dans les zones enclavées. Ces cours et tribunaux sont animés par 298 magistrats dont 3 femmes et environ 300 fonctionnaires de greffe dont plus de 30% femmes. Le Barreau mauritanien, composé de 300 membres (6 femmes) dont l'essentiel (90%) est concentré à Nouakchott, connaît une faible représentation hors de la capitale.

Malgré les progrès accomplis, le secteur de la justice reste caractérisé par les six insuffisances suivantes :

#### 1.1. Difficultés d'accès au droit et à la justice et faible satisfaction des usagers

En matière d'accès à la justice des groupes vulnérables, la Stratégie nationale du secteur de la Justice (2015- 2020) reconnaît la vulnérabilité spécifique des femmes et plus particulièrement des femmes victimes de violence qui sont considérées comme bénéficiaires prioritaires de l'aide légale. Cependant, des manquements sont constatés au niveau de la création des structures d'accueil spécialisées au sein des juridictions et de la formation spécifique du personnel.

Une enquête conduite en 2012 sous l'égide de la Commission Nationale des Droits de l'Homme révèle que 70.5% des Mauritaniens sont insatisfaits de leur système judiciaire. Les raisons en sont notamment : (I) L'inaccessibilité ; (II) Les frais officiels ou informels induits par la longueur de la procédure.

Bien que l'Etat ait adopté le 10 septembre 2015 un dispositif relatif à l'aide légale, ce dispositif tarde à donner satisfaction aux justiciables, en particulier aux femmes. En outre, les lenteurs dans la mise en place du dispositif opérationnel de l'aide juridictionnelle et de la caisse de règlement pécuniaires des avocats ont accentué les insuffisances du mécanisme de l'aide juridictionnelle.

### **1.2. Faible niveau d'utilisation du numérique**

Le système actuel fonctionne sur la base d'une approche classique avec une sous-utilisation du potentiel offert par le numérique. Le personnel judiciaire ne dispose pas des compétences suffisantes en matière d'usage des TIC d'une part et les instances judiciaires sont trop faiblement équipées en matériel informatique d'autre part.

L'introduction de la numérisation a pour objet d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de justice à travers des techniques de communication électronique et de télécommunication, des techniques audiovisuelles et le développement de plateformes collaboratives pour mutualiser les données. Elle permet également de renforcer le processus d'information des justiciables sur des domaines tels que la médiation pénale, le rappel à la loi ou la transaction ; de consolider la dématérialisation des procédures et l'archivage électronique ; d'améliorer l'application dédiée à la gestion électronique des dossiers devant la cour ; de mettre en place un système efficace qui permette de sécuriser les casiers judiciaires et de suivre la traçabilité des demandeurs ; enfin, de continuer la numérisation électronique des archives de la Cour suprême (numériser les arrêts de 1965 à 2010).

### **1.3. Un système pénitentiaire peu performant**

Le pays dispose de 18 établissements pénitentiaires dont ceux de Nouakchott, Nouadhibou, Aleg, Bir Mougrein et Nbeika. Bien que certaines d'entre eux disposent de constructions nouvelles et modernes, les établissements pénitentiaires ne donnent pas entière satisfaction. Le traitement des prisonniers est assuré par un personnel pénitentiaire insuffisant en nombre, non spécialisé et composé de greffiers, d'employés temporaires et de gardes. Ce personnel, relevant de tutelles différentes, n'a pas bénéficié de formation conforme aux standards internationaux.

Par ailleurs, en dépit de l'existence d'un centre de rééducation des enfants en conflit avec la loi et de l'adoption de mesures alternatives à la détention, les conditions de détention des enfants en milieu fermé ne répondent pas encore aux normes requises.

La loi n° 2015-030 du 10/09/2015 portant assistance judiciaire n'est pas encore d'application effective, faute de moyens techniques et budgétaires pour installer les bureaux d'aide judiciaire au niveau des régions et mobiliser les fonds pour l'assistance requise.

### **1.4. Vulnérabilité des personnes indigentes et opportunité d'un renforcement des capacités des OSC pour l'accompagnement des victimes de violation des droits humains**

Le corpus législatif mauritanien est composé de normes juridiques diverses dont la diffusion et la vulgarisation ne sont pas bien assurées. La justice est rendue suivant des procédures complexes et

dans un langage difficile qui nécessite l'intervention d'interprètes et de spécialistes, alors même que, en dehors de tout procès, la personne doit connaître ses droits, ses obligations et les moyens de faire valoir ses droits. Or les groupes vulnérables, en particulier les femmes, n'ont accès ni au droit ni aux structures pouvant leur fournir une assistance judiciaire au moment qu'il faut.

Les statistiques (2005) indiquent qu'il existe, en Mauritanie plus de 800 Organisations Non-Gouvernementales, 5 500 Coopératives, 403 Organes de Presse Indépendants et quatre Centrales Syndicales. Cependant, les OSC ont une capacité d'action limitée. Il ressort en effet du diagnostic (SCAPP) que « *les OSC, à cause du manque de moyens et de ressources humaines compétentes jouent faiblement leur rôle en matière de contrôle citoyen de l'action publique* ».

En matière de droits humains, le constat est identique. Dans le domaine des discriminations et des violences à l'égard des femmes, le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille reconnaît que le défi consiste dans le renforcement de capacités en matière des droits humains, la mise en place des comités régionaux et départementaux des droits humains et la formation d'OSC sur la vulgarisation de la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes, ainsi que la sensibilisation du personnel judiciaire et des leaders religieux.

La prise en charge du traitement juridique et judiciaire du handicap par les associations de défense des droits des personnes handicapées présente les mêmes insuffisances. Les 38 associations intervenant dans le domaine du handicap (localisées à Nouakchott), n'ont pas le niveau de capacité de leadership qui leur permettrait d'intervenir efficacement dans l'accompagnement des victimes de discriminations fondées sur le handicap.

#### **1.5. Des mécanismes de médiation affaiblis**

Dans le cadre de son pouvoir de conciliation, le président du tribunal de la *Moughata* a la prérogative de valider le règlement amiable des différends relevant de sa compétence, conclu par les *Mouslihs* en dehors de toute procédure judiciaire. Mais ce dispositif n'est pas très opérant en raison du fait que les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de cette profession ne sont pas encore adoptées. Les listes des *Mouslihs* ne sont pas toujours actualisées, certains d'entre eux décédés figurant toujours sur les listes aux dires de certains magistrats.

### **Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice**

Le Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice vise comme objectifs principaux l'amélioration de l'offre de justice et le renforcement de la demande de justice à travers :

- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles acteurs du secteur de la Justice nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale ;
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des défenseurs des droits de l'homme pour prêter assistance aux victimes et notamment l'opérationnalisation et l'autonomisation juridique des OSC afin qu'elles puissent efficacement accompagner les victimes de violation et vulgariser et sensibiliser la population sur les textes législatifs, règlementaires et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiée par la Mauritanie ;
- L'opérationnalisation d'un service efficient d'aide légale au bénéfice des personnes et groupes vulnérables, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap et les victimes des séquelles de l'esclavage.

Le programme vise la réalisation des outputs du CPD (2019-2021) relatifs à la justice, à savoir :

- i) Les acteurs de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi ;
- ii) Les acteurs de défense des droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes ;
- iii) Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à un service d'aide légale.

Le programme implique en plus des acteurs de la justice, les parties prenantes comme les autorités administratives indépendantes (CNDH et MNP), les organisations socioprofessionnelles (experts judiciaires, avocats, associations des magistrats, etc.), les organisations de la société civile des droits de l'homme, les jeunes et les femmes dans les zones périurbaines et rurales dans les wilayas d'intervention du programme. Les principes transversaux seront intégrés tout au long du processus de mise en œuvre du programme.

Les interventions du programme s'appuient sur les acquis des programmes précédents en matière de consolidation de l'état de droit et d'accès à la justice, notamment les programmes mis en œuvre par le PNUD, l'UE, l'Ambassade des Etats-Unis et la Coopération française.

**Produit 1 :** Les acteurs du secteur de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale.

**Produit 2 :** Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes.

**Produit 3 :** Les personnes vulnérables, notamment les femmes, les détenus, les personnes en situation de handicap, les victimes des séquelles de l'esclavage ont accès à un service d'aide légale.

### Finalité, objectifs and champ de l'évaluation

L'évaluation finale du « Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice » a pour objectif général de faire le bilan des réalisations accomplies et d'analyser les résultats atteints par le programme sur la base des indicateurs initialement définis. Elle a pour objet de fournir au PNUD une appréciation des résultats du programme, d'en tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques en vue de consolider les acquis et de pérenniser les résultats du programme.

De façon spécifique, l'évaluation finale vise à :

- Evaluer les résultats du programme ;
- Analyser et évaluer les mécanismes de mise en œuvre du programme ;
- Identifier les points forts, les faiblesses et les contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du programme ;
- Evaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes en relation avec les résultats obtenus ;
- Evaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'effet des actions menées par le programme en rapport avec les résultats escomptés ;
- Evaluer la prise en compte de la dimension genre et l'approche fondée sur les droits humains dans la conception et la mise en œuvre du programme ;
- Evaluer les leçons tirées de l'intégration de la problématique genre ;
- Tirer les enseignements, tant positifs que négatifs, de la mise en œuvre du programme ;

- Formuler des recommandations en vue de consolider les acquis et de pérenniser les résultats du programme.

## APPROCHE ET METHODES DE L'ÉVALUATION

Le Guide d'Évaluation du PNUD (version révisée, 2021), ainsi que les Directives éthiques pour l'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation ont servi de référence dans le cadre de cette évaluation.

L'évaluation s'est faite essentiellement par rapport aux critères de **pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact**.

La **théorie du changement** sur laquelle se fonde le programme repose sur l'idée que les populations auront un meilleur accès à une justice de qualité et efficace grâce à deux axes principaux :

- Améliorer la performance de l'institution judiciaire : cela se fera en modernisant le système judiciaire et en renforçant les compétences des acteurs du système judiciaire.
- Soutenir les justiciables : ce soutien sera apporté en particulier aux personnes vulnérables à travers le renforcement des capacités des défenseurs des droits humains.

En d'autres termes, la théorie du changement sur laquelle se fonde le programme postule que l'amélioration de la performance du système judiciaire, combinée à un soutien accru aux justiciables, permettra aux populations de faire valoir leurs droits plus efficacement, ce qui, à son tour, contribuera à la consolidation de l'Etat de droit, à la paix et à la cohésion sociale en Mauritanie.

L'évaluateur a examiné dans quelle mesure cette théorie du changement s'est avérée valide et bien fondée, et dans quelle mesure elle a produit les résultats escomptés.

### Démarche méthodologique

La démarche méthodologique s'est principalement articulée autour de deux techniques, à savoir : (1) l'analyse documentaire et (2) les entretiens auprès des acteurs et parties prenantes.

- (1) En ce qui concerne l'analyse documentaire, celle-ci a porté sur les documents suivants :
  - Document de programme
  - Théorie du changement et cadre des résultats
  - Plans de travail annuels
  - Rapports consolidés trimestriels et annuels
  - Produits du programme
  - CPD 2018-2022
  - Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024

La liste complète des documents consultés par l'évaluateur se trouve en annexe 4.

Les données collectées au moyen de l'analyse documentaire ont été renforcées et complétées par les données collectées auprès des acteurs et des parties prenantes. L'évaluateur a effectué une mission en Mauritanie du 16 au 25 octobre 2024 à cette fin.

- (2) L'évaluateur a conduit des entretiens semi-structurés auprès des intervenants et parties prenantes incluant :
  - Les partenaires d'exécution
  - Les principaux homologues gouvernementaux
  - Des magistrats et des avocats

- Des représentants d'organisations de la société civile
- Des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
- Des participants aux formations et sensibilisations organisées par le programme

L'évaluateur a procédé au recoupement et à la triangulation des données pour arriver à des conclusions probantes et objectives. Il a triangulé les résultats de plusieurs manières : en utilisant différentes sources ; en recourant à diverses méthodes de collecte de données ; et en recoupant l'analyse avec l'équipe du PNUD.

Dans le cadre de l'évaluation, l'évaluateur a appliqué une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation et les partenaires d'exécution.

La liste complète des intervenants et parties prenantes sélectionnés pour des entretiens se trouve en annexe 3.

### **Considérations professionnelles et éthiques**

L'évaluateur a impliqué autant de parties prenantes pertinentes que possible au cours de sa mission de terrain. Il a veillé à ce que les principaux partenaires et intervenants connaissent et soutiennent les objectifs de l'évaluation. Il a également veillé à ce que l'évaluation soit conduite avec le plus haut niveau de confidentialité et d'intégrité ainsi que dans le respect des coutumes, des croyances religieuses et des pratiques de toutes les partenaires et intervenants.

L'évaluateur a entrepris l'évaluation de manière impartiale et objective. La mission s'est déroulée de manière transparente et collaborative, en étroite collaboration avec le PNUD.

L'évaluateur a respecté la déontologie de l'évaluation, notamment en ce qui concerne les droits, la confidentialité et l'anonymat des personnes fournissant des informations.

### **Principales limitations**

Il aurait été souhaitable d'allouer plus de temps avant la mission sur le terrain en Mauritanie.

Le retard dans la transmission de documents essentiels, notamment le tableau de progrès sur les indicateurs du programme et les clarifications demandées sur les rapports financiers, a retardé la conclusion de l'évaluation.

## **DEDUCTIONS**

### **Pertinence**

Le Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du CPD 2018-2022 et en particulier de l'Axe 2 du CPD dédié à l'amélioration de la gouvernance, au renforcement des capacités institutionnelles et à la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire. De manière spécifique, le programme avait pour but la réalisation de trois des six produits envisagés dans l'Axe 2, à savoir :

Produit 2.1 : Les acteurs de la justice ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires en matière d'application des lois.

Produit 2.2 : Les acteurs des droits de l'homme des organisations de la société civile ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour aider les victimes.

Produit 2.3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes extrêmement pauvres, personnes handicapées, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à des services d'assistance juridique.

Le programme visait également à accompagner et à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024 du Gouvernement mauritanien et certaines de ses actions en particulier, telles que :

- (1) Créer des Bureaux d'accueil au sein des juridictions (Axe 1, Mesure stratégique 2.3) ;
- (2) Concevoir et diffuser des émissions télévisuelles et radiophoniques (Axe 1, Mesure stratégique 3.1) ;
- (3) Élaborer et diffuser du matériel d'information sur les services existants (Axe 1, Mesure stratégique 3.2) ;
- (4) Opérationnaliser le volet aide judiciaire, conformément aux standards internationaux (Axe 2, Mesure stratégique 6) ;
- (5) Soutenir à la fois la demande et l'offre de justice, cette dernière en vue d'un renforcement de la chaîne pénale (Axe 3, Mesure stratégique 8.2) ;
- (6) Développer les capacités organisationnelles des OSC et du barreau (Axe 4, Mesure stratégique 10.1).

Le programme contribue à la réalisation de l'Effet 4 du Cadre de coopération des Nations Unies 2024-2027, à savoir : *Les populations, particulièrement celles vulnérables, jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux, dans un cadre sécurisé, paisible et respectueux de la durabilité environnementale.*

Il contribue également à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, en particulier :

L'ODD 5 : *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ; et

L'ODD 16 : *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.*

Il contribue enfin à la réalisation de l'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine : *Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit.*

Le programme a promu l'accessibilité à la justice en développant les capacités tant des pourvoyeurs de justice (les détenteurs d'obligations) que des demandeurs de justice (les détenteurs des droits), conformément à l'approche basée sur les droits humains. L'évaluateur considère cette approche tout à fait pertinente.

**Produit 1 : Les acteurs du secteur de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale.**

En ce qui concerne le produit 1 du programme, la numérisation de la chaîne pénale et la mise en place d'un casier judiciaire biométrique s'avèrent particulièrement pertinents.

La numérisation de la chaîne pénale, en effet, va permettre de faciliter le partage d'informations entre les différents acteurs de la chaîne pénale, de simplifier les procédures et de réduire les délais de traitement des affaires. Elle contribuera également à améliorer l'efficacité et la transparence du système judiciaire et permettra d'améliorer l'accès à la justice pour les citoyens en facilitant l'accès aux informations et aux services judiciaires et en réduisant les obstacles liés à la distance géographique et aux difficultés de déplacement, problème important en Mauritanie. **De l'avis de toutes les personnes interrogées par l'évaluateur, la numérisation de la chaîne pénale va rendre la dispensation de la justice dans le pays plus efficace et plus efficiente.**



Quant au casier judiciaire biométrique, il permettra d'améliorer la sécurité et la fiabilité du système judiciaire, de simplifier les procédures et de faciliter le partage d'informations entre les différents acteurs de la chaîne pénale.

Aux fins de renforcement des capacités techniques et organisationnelles du ministère de la Justice, le programme a appuyé la réalisation d'un audit organisationnel et institutionnel du ministère et des ressources humaines du secteur de la justice. L'audit a consisté en un recensement numérique des effectifs de la justice, une analyse des contraintes et défis de la gestion des ressources humaines, et une cartographie et état des lieux des infrastructures existantes. Il a notamment eu pour résultat la création de deux nouvelles directions au sein du ministère : la Direction de la Coopération Judiciaire et la Direction de la Numérisation et de l'Innovation Technologique.

**Produit 2 : Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes.**

En ce qui concerne le produit 2, l'évaluateur considère qu'il était également pertinent de chercher à renforcer les capacités d'acteurs de la justice tels que la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), le Mécanisme National de Prévention (MNP)<sup>1</sup> et les organisations de défense des droits humains, en raison du rôle important que ces acteurs jouent en soutien aux victimes de violation de ces droits. En Mauritanie, les organisations de défense des droits humains, et les organisations de la société civile (OSC) en général, sont souvent le seul recours des victimes et plaignants à l'intérieur du pays, faute d'une présence suffisante d'avocats.

Le programme a également organisé des sessions de sensibilisation au bénéfice des *Mouslih* (conciliateurs reconnus par la charia et le droit mauritanien). La Stratégie nationale d'accès à la justice 2020-2024 préconise de valoriser les systèmes communautaires de proximité dans l'offre d'assistance juridique. La stratégie souligne que les *Mouslih* sont des acteurs qui bénéficient de la confiance de la population et jouent un rôle important en matière de prévention des conflits, tout en apportant des règlements à l'amiable qui évitent le recours aux tribunaux. Selon une enquête de perception de la justice de 2012, c'est la catégorie d'acteurs qui bénéficient d'un des meilleurs taux de satisfaction auprès des justiciables. L'enquête souligne toutefois que la fonction du *Mouslih* n'étant ni organisée ni structurée ni soumise à une autorité hiérarchique, elle fait courir un risque d'inefficacité et d'incertitude quant à son impact sur la justice de proximité.<sup>2</sup> Dans ces conditions, il était tout à fait pertinent pour le programme de sensibiliser les *Mouslih* en matière de résolution de conflits, de genre et de justice juvénile.<sup>3</sup>

**Produit 3 : Les personnes vulnérables, notamment les femmes, les détenus, les personnes en situation de handicap et les victimes des séquelles de l'esclavage ont accès à un service d'aide légale.**

En ce qui concerne le produit 3, les actions pertinentes réalisées par le programme incluent notamment :

---

<sup>1</sup> Le Mécanisme National de Prévention est un organe national de visite chargé de prévenir la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, mis en place conformément à l'art. 3 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture

<sup>2</sup> Mesure stratégique 1 : Valoriser les systèmes communautaires de proximité dans l'offre d'assistance juridique, Stratégie Nationale d'Accès à la Justice, 2020-2024.

<sup>3</sup> La nécessité d'un renforcement des capacités des *Mouslih* a été réaffirmée lors des états généraux de la justice qui ont eu lieu en janvier 2023.

- (1) Le plaidoyer avec succès pour une révision de la Loi sur l'assistance judiciaire en vue de simplifier et d'optimiser la procédure d'obtention de l'aide judiciaire et le soutien technique afférent apporté au ministère de la Justice ;
- (2) La mise en place, à titre de projet pilote, d'un Bureau d'Orientation et d'Assistance Judiciaire au sein du Tribunal de wilaya de Nouadhibou ;
- (3) Une assistance juridictionnelle accordée à 90 personnes détenues sans jugement, ce qui a permis la libération de 60 détenus, dont 40 femmes ;
- (4) L'élaboration et la diffusion de manuels simplifiés sur la procédure pénale destinés au personnel pénitentiaire et d'un guide sur les droits et devoirs des personnes privées de liberté.

Le Bureau d'Orientation et d'Assistance Judiciaire mis en place au sein du Tribunal de wilaya de Nouadhibou aura pour rôle d'aider les personnes qui souhaitent accéder à la justice en leur fournissant des informations sur les différentes procédures judiciaires et les possibilités d'obtenir une assistance judiciaire. La pratique devrait être généralisée à d'autres tribunaux pendant la durée restante du programme du PNUD ou lors d'une prochaine phase.

**Enfin, le programme a pris une initiative pionnière pour faciliter l'accès des femmes aux professions juridiques. A l'instigation du PNUD, une convention entre le ministère de la Justice et l'Ordre National des Avocats (ONA) a été signée en 2024 pour faciliter l'accès des femmes diplômées en droit aux stages en cabinet d'avocat, stages nécessaires à l'obtention de leur diplôme d'avocat.** Cette convention prévoit que pour chaque classe de stage, soit 30 diplômés en droit, un quota de 20% soit garanti aux femmes diplômées, soit au moins six stagiaires.

A travers la création de réseaux de jeunes ambassadeurs et ambassadrices dans trois wilayas, le programme a également cherché à encourager la participation de plusieurs dizaines de jeunes à des projets en matière de droits humains, de médiation et de résolution de conflits.

## **Efficacité**

L'efficacité du programme a été bonne. Elle a néanmoins été affectée par le retard dans le recrutement du coordinateur de programme. Celui-ci n'a été recruté qu'en octobre 2021, donc avec un retard de neuf mois par rapport à la date prévue de commencement des activités. Les restrictions de déplacement qui prévalaient pendant l'année 2021 en raison de la COVID-19 ont également fait obstacle au déploiement du programme.

L'absence de bailleurs de fonds a par ailleurs limité l'étendue des activités menées par le programme, notamment pour ce qui concerne la réhabilitation des tribunaux, les activités de sensibilisation des acteurs de la justice et des droits humains, et les activités de vulgarisation et de sensibilisation des citoyens en matière de dispositifs d'accès à la justice. Le programme avait été élaboré avec un budget prévisionnel de 7 millions de USD, mais n'a finalement obtenu qu'un financement à hauteur de 2 700 000 US, faute d'un nombre suffisant de bailleurs de fonds hors système des Nations Unies.

En dépit de ces obstacles, **le programme a réalisé ses objectifs principaux.** En cela, il a contribué de manière effective à la réalisation de l'Axe 2 du CPD 2018-2022, axe dédié à l'amélioration de la gouvernance, au renforcement des capacités institutionnelles et à la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire. Sa contribution spécifique a porté sur les trois produits suivants :

Axe 2, Produit 2.1 : Les acteurs de la justice ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires en matière d'application des lois.

Axe 2, Produit 2.2 : Les acteurs des droits de l'homme des organisations de la société civile ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour aider les victimes.

Axe 2, Produit 2.3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes extrêmement pauvres, personnes handicapées, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à des services d'assistance juridique.

L'Axe 2 du CPD 2018-2022 reflétant plusieurs des objectifs de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024 du gouvernement mauritanien, le programme a ainsi également contribué à la réalisation de cette stratégie, en particulier pour ce qui a trait au développement des capacités techniques et organisationnelles du secteur de la justice et au développement de l'assistance judiciaire et juridique. La contribution spécifique du programme à ces objectifs peut être décrite comme suit :

**Produit 1 : Les acteurs du secteur judiciaire disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale**

Une des composantes importantes de ce produit avait pour objectif la numérisation de la chaîne pénale. Rappelons que la numérisation de la chaîne pénale est un enjeu fondamental pour l'efficacité de la justice, pour la confiance des justiciables dans la justice et pour la fluidité du travail des acteurs de la justice. Dans le cadre du programme, le PNUD a recruté un cabinet de consultants pour mettre en place une plateforme numérique globale comprenant une interface accessible aux membres de la structure juridique, une application mobile et une interface accessible aux usagers. L'évaluateur du programme a rencontré le cabinet de consultants le 21 octobre 2024 et a été informé que la plateforme de numérisation était prête à être testée et généralisée. Il s'agit d'une plateforme ouverte et apte à intégrer d'autres fonctions, y compris le casier judiciaire biométrique qui est également en voie de finalisation. L'un des principaux défis liés à la diffusion de la plateforme, toutefois, est le manque d'infrastructure adaptée, notamment les câblages essentiels pour assurer une connexion stable et fiable.

La formation des greffiers et magistrats à l'utilisation de la plateforme numérique est prévue pour le courant du mois de novembre 2024. Le travail est supervisé par la Direction de la Numérisation et de l'Innovation Technologique au sein du ministère de la Justice, avec le soutien financier du PNUD.

La création de la Direction de la Numérisation et de l'Innovation Technologique était l'une des recommandations de l'audit du ministère conduit par le PNUD dans le cadre du programme. Cet audit, effectué en 2023, a notamment permis le recensement numérique des effectifs du personnel de la justice, une analyse des contraintes et défis de la gestion des ressources humaines, et une cartographie et un état des lieux des infrastructures.

Une Direction de la Coopération Judiciaire a également été mise en place au sein du ministère, conformément aux recommandations de l'audit conduit par le PNUD.

De 2022 à 2024, le programme a financé la rénovation ou réhabilitation des tribunaux des wilayas de Néma, Brakna, Trarza et Gorgol. En 2022, il a équipé trois antennes régionales de l'Office de Gestion des Biens Gelés, Saisis et Confisqués et du recouvrement des Avoirs Criminels (OGRAC) et formé les magistrats sur l'identification, la saisie et la confiscation des avoirs criminels. En 2024, il a installé et équipé une salle de formation en informatique au Tribunal de Nouakchott destinée à la formation des magistrats et des greffiers.

Au total, le programme a fourni aux tribunaux du pays et à l'OGRAC 30 unités informatiques avec accessoires et six imprimantes.

**Résultats non atteints**

La Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024 du Gouvernement mauritanien prévoyait l'adoption d'une Loi d'orientation et de programmation de développement du secteur de la Justice.

Le gouvernement n'ayant pas priorisé cette activité, le programme n'a pas fourni d'appui technique à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de cette loi, contrairement à ce qui avait été envisagé dans le Pro Doc.

**Produit 2 : Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes.**

**Le programme a atteint la plupart de ses objectifs, contribuant à renforcer les capacités de plusieurs acteurs clés dans le domaine des droits humains.** Des ateliers de formation ont été organisés pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la CNDH, du MNP et des OSC de défense des droits humains. Des ateliers ont également été organisés avec la participation de la Cour Suprême, de la CNDH, du MNP, de l'Ordre National des Avocats (ONA), de l'Ordre National des Experts Judiciaires (ONEJ) et des OSC axés sur les procédures judiciaires et l'assistance aux prisonniers. Enfin, le programme a mis en place des caravanes judiciaires pilotes permettant au personnel de justice de se déployer dans les communautés à fort potentiel de conflits.

Une des initiatives les plus intéressantes du programme a été l'accent mis sur la sensibilisation de la jeunesse concernant les droits humains et la résolution de conflits au travers de la mise en place de trois réseaux de Jeunes Ambassadeurs et Ambassadrices à Akjoujt, Aleg et Nouadhibou. Dans le contexte de cette activité, **le programme s'est efforcé de promouvoir une forte participation des jeunes femmes, contribuant ainsi à faire avancer l'égalité entre les genres et à renforcer le pouvoir d'action des femmes en Mauritanie.**

Enfin, le programme travaillé à la formation et à la sensibilisation des *Mouslih* sur les questions de paix sociale, du vivre ensemble, mais également sur les thématiques de genre et de justice juvénile. Le renforcement des capacités des *Mouslih* fait partie de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2022-2024.

### **Résultats non atteints**

Un des objectifs liés au Produit 2 concernait la nomination de femmes conciliatrices (jouant un rôle semblable à celui des *Mouslih*, mais plus aptes à conseiller les femmes en tant que femmes elles-mêmes). Cet objectif n'a pas été réalisé à ce jour mais reste une priorité. Il est à noter que l'ONUSC a également le projet de former des conciliatrices et de travailler avec les *Mouslih* pour partager des bonnes pratiques en matière de médiation et de résolution de conflit. Lors d'une rencontre avec l'évaluateur, l'Agence espagnole de coopération internationale (AECID) a aussi exprimé son intérêt pour le renforcement du rôle des femmes en tant que conciliatrices. Il est donc proposé que le PNUD collabore avec l'ONUSC (et éventuellement avec l'AECID) sur ces questions pendant la durée restante du programme ou pendant sa prochaine phase.

En accord avec la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2022, le programme envisageait de contribuer au renforcement du rôle des parajuristes par l'adoption d'une charte commune, d'un code de conduite, d'un plan de formation et de modules harmonisés. En effet, les critères de compétence et les exigences de bonnes pratiques n'existent pas en l'état actuel pour les parajuristes en Mauritanie, dont la majorité travaille pour des ONG. A ce jour, le gouvernement n'a pas montré d'intérêt pour le renforcement du rôle des parajuristes. Le PNUD devrait néanmoins poursuivre ses efforts pour que soit mis en œuvre ce volet de la Stratégie nationale. L'absence d'avocats à l'intérieur du pays rend le renforcement des capacités des parajuristes d'autant plus important.

**Produit 3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont un meilleur accès au droit et à la justice).**

Pour permettre un meilleur accès au droit et à la justice pour les groupes vulnérables, le programme a travaillé à plusieurs niveaux. Les principaux sont la révision des lois, la diffusion d'information auprès de la population, les subventions aux OSC/CNDH pour la fourniture de services d'aide légale aux populations vulnérables et notamment aux personnes privées de liberté, et la mise en place d'un premier Bureau d'Accueil et d'Orientation Judiciaire au sein du Tribunal de wilaya de Nouadhibou.

Le programme a conduit avec succès un plaidoyer pour la révision de la Loi relative à l'assistance judiciaire. Le programme de révision proposé par le PNUD a été accepté par le ministère et est en attente d'adoption par l'Assemblée nationale. Il facilitera la procédure d'obtention de l'assistance judiciaire en alignant le règlement pécuniaire des avocats dans les affaires pénales sur celui des avocats en matière civile. Faciliter l'accès à un avocat pour les justiciables en matière pénale permettra notamment de limiter la durée de leur détention préventive, qui, lorsqu'elle est excessive, constitue une violation des droits humains des accusés.

En engageant un cabinet d'assistance judiciaire et des ONG locales, le programme a apporté une aide directe et concrète aux personnes privées de liberté. Les partenaires du programme ont travaillé avec 90 détenus pour les sensibiliser sur leurs droits et devoirs et leur ont fourni l'appui nécessaire pour connaître la situation juridique et judiciaire de leurs dossiers. Grâce à cet appui, 60 détenus, dont 40 femmes, ont été libérés des prisons de Nouadhibou, de Nouakchott et de Dar Naïm. **La responsable de l'Association pour la défense des droits des prisonniers, interviewée par l'évaluateur, a salué l'appui du PNUD et a exprimé le besoin crucial d'un accompagnement pour les détenues libérées.** Souvent confrontées au rejet de leur famille et de leur communauté en raison notamment du stigmate de la prison, ces femmes se retrouvent dans une situation particulièrement vulnérable. Un soutien adapté leur permettrait de se réinsérer socialement et de reconstruire leur vie.

En collaboration avec la CNDH, le programme a développé et diffusé des outils pédagogiques simplifiés sur la procédure pénale à destination du personnel pénitentiaire, ainsi qu'un guide sur les droits et devoirs des détenus. Ces ressources ont été présentées lors de six sessions de sensibilisation organisées par la CNDH, réunissant 150 participants, parmi lesquels des agents pénitentiaires, des magistrats, des avocats et des ONG travaillant avec les personnes privées de liberté.

Enfin, le programme a appuyé la création d'une radio de proximité dédiée à l'accès à la justice à Kankossa.

### **Résultats non prévus**

En 2023, le programme a contribué à l'élaboration et à l'organisation des états généraux de la justice, les premiers depuis 2006. Trois cents (300) acteurs de la justice (magistrats, avocats, greffiers, notaires, police judiciaire, etc.), dont 100 femmes, ont participé aux travaux des états généraux. Plusieurs des recommandations des états généraux coïncident avec les objectifs du programme du PNUD, notamment le renforcement des compétences des acteurs de la justice, la création de bureaux d'accueil et d'orientation dans les juridictions, l'amélioration de la loi sur l'aide judiciaire, la numérisation de la justice et la réhabilitation des infrastructures existantes.

### **Résultats non atteints**

Il était initialement prévu que le programme appuie la création de trois radios dans des zones de fortes concentrations de populations vulnérables. Seule une a été créée à ce jour, à Kankossa, comme indiqué précédemment. Le programme prévoyait également de concevoir et de vulgariser des applications Web et mobile sur les éléments de droit qui touchent le quotidien des populations,

les procédures judiciaires et les modes alternatifs de règlement des litiges ; et de mettre en place un numéro vert pour l'accueil et l'orientation des justiciables à distance.

La création de nouvelles radios de proximité pourrait avoir lieu pendant la durée restante du programme. Les applications Web et mobile, ainsi que le numéro vert, font partie des applications qui seront intégrées à la plateforme de numérisation qui est sur le point d'être testée et généralisée.

### Cadre des résultats

L'évaluation du cadre des résultats révèle que le programme a été impacté par l'absence d'un coordinateur pendant plus d'un an et demi, ainsi que par les restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Ces défis ont entraîné un retard dans la réalisation des objectifs initiaux. Cependant, depuis le courant de l'année 2022, la mise en œuvre du programme s'est accélérée, ce qui devrait permettre au programme d'atteindre ses cibles, notamment en ce qui concerne le produit 2 (*Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes*) et le produit 3 (*Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à un service d'aide légale*).

En ce qui concerne le produit 1 (*Les acteurs du secteur de la justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale*), ses résultats sont tributaires de l'opérationnalisation du dispositif de numérisation de la chaîne numérique, puis de son déploiement. Ce processus, comme expliqué précédemment, est encore inachevé au moment de l'évaluation.

Voir également le descriptif détaillé des activités réalisées et des résultats en annexe 5.

**Cadre de résultats :**

**Priorité nationale : Renforcement de l'accès à la Justice**

**Out come du CPD PNUD : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus**

**Transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la Société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.**

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays :

**2.1 Pourcentage de femmes au parlement national :** Niveau de référence : 21 % (2016) ; Cible : 33 % (2021)

**2.2 Indice de perception de la corruption :** Niveau de référence : 29 points (2016) ; Cible : 39 points

**2.3 Perception du terrorisme comme crime par les jeunes et les femmes :** Jeunes : Niveau de référence : 50 % ; Cible : 70 % ; Femmes : Niveau de référence : 48,5 %, Cible : 70 %

**2.4 Mesure dans laquelle les données sur les budgets, les dépenses et les marchés publics de l'État sont libres d'accès [IRRF 2.1]** Niveau de référence : Partiellement

**Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :**

**Intitulé et numéro Atlas du projet :**

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						Méthodes de recueil des données et risques y relatifs
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	FINAL	
<p><b>Produit 1 :</b> Les acteurs du secteur de la justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale.</p>	<p>Nombre de tribunaux et d'unités de police judiciaire aux niveaux national et infranational organisés et outillés pour rendre la justice plus accessible.</p> <p>Nombre d'applications développées pour numériser la chaîne pénale.</p>	Ministère de la Justice	15	2016	<u>Cible</u> 05	<u>Cible</u> 10	<u>Cible</u> 10	<u>Cible</u> 10	<u>Cible</u> 16	<u>Cible</u> 56	Rapports Ministère de la Justice
					<u>Résultat</u> 0	<u>Résultat</u> 0	<u>Résultat</u> 2	<u>Résultat</u> 11	<u>Résultat</u> Non encore disponible	<u>Résultat à ce jour</u> 13	

<b>Produit 2 :</b> Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes.	Nombre d'OSC opérationnelles légalement autorisées à représenter les victimes dans le système de justice.	Ministère de la Justice, Acteurs	4	2016		<u>Cible</u> 1 <u>Résultat</u> 0	<u>Cible</u> 1 <u>Résultat</u> 0	<u>Cible</u> 1 <u>Résultat</u> 03	<u>Cible</u> 1 <u>Résultat</u> Non encore disponible	<u>Cible</u> 8 <u>Résultat à ce jour</u> 03	Rapport de suivi des prisons
<b>Produit 3 :</b> Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à un service d'aide légale.	Nombre de personnes ayant accès aux services d'aide juridique, désagrégé par sexe	MASEF, MJ	0	2016	<u>Cible</u> 50 <u>Résultat</u> 0	<u>Cible</u> 150 <u>Résultat</u> 157 Hommes : 46 Femmes : 111	<u>Cible</u> 150 <u>Résultat</u> 271 Hommes : 76 Femmes : 195	<u>Cible</u> 150 <u>Résultat</u> 265 Hommes : 91 Femmes : 174	<u>Cible</u> 200 <u>Résultat</u> Non encore disponible	<u>Cible</u> 700 <u>Résultat à ce jour</u> 693 Hommes : 213 Femmes : 480	Rapport de suivi de la mise en place de l'assistance judiciaire



## Efficiencia

L'efficacia del programa a sido afectada por el retraso en el reclutamiento del coordinador del programa. Este no fue reclutado hasta octubre de 2021, con un retraso de nueve meses con respecto a la fecha prevista de inicio de actividades. Las restricciones de desplazamiento que prevalecieron durante el año 2021 debido a la COVID-19 también hicieron obstáculo al despliegue del programa.

Dentro del marco de la evaluación, algunos interlocutores mencionaron la carga de los procedimientos del PNUD en lo que respecta a los contratos, el reclutamiento, la adjudicación de mercados y los pagos.

## Financiamiento

El programa no alcanzó su objetivo de movilización de 7 millones de USD. Esta situación se explica por el hecho de que la mayoría de los Socios Técnicos y Financieros (PTF) activos en el sector de la justicia en Mauritania, aunque interesados por el programa del PNUD, tienen sus propias iniciativas en curso.

Definitivamente, el programa movilizó aproximadamente 2 700 000 USD. Como resultado, ciertas actividades, especialmente las relacionadas con la sensibilización, la formación y la difusión de información, tuvieron que reducirse.

Las principales fuentes de financiamiento fueron las UNDP Funding Windows: aproximadamente 1 200 000 USD; el Gobierno mauritano: aproximadamente 1 150 000 USD; el Fondo para la Consolidación de la Paz (PBF): 240 000 USD; y los Países Bajos (a través del Oficina Regional del PNUD en Dakar): 100 000 USD.

## Gestión del programa

El programa demostró eficiencia en la medida en que pudo adaptarse a la situación y a los desafíos encontrados y responder adecuadamente a las necesidades expresadas por el sector de la justicia, en particular a nivel del ministerio.

El programa reclutó solo una persona a tiempo completo, el coordinador del programa, y esencialmente recurrió a consultores nacionales que conocían bien el contexto y los problemas relacionados con la justicia, lo que contribuyó a la eficiencia del programa.

Los viajes de estudio o intercambios fueron organizados en países vecinos o culturalmente cercanos y cuyas prácticas en el sector de la justicia eran adecuadas para enseñar lecciones pertinentes a los participantes en estos viajes. Estos se inscribieron dentro del marco de la cooperación Sur-Sur. Los enseñamientos derivados de estas visitas principalmente concernieron la digitalización de la cadena penal y la puesta en marcha de oficinas de recepción y orientación judicial.

## Análisis de los gastos del programa

De manera general, los gastos del programa fueron conformes con las previsiones de los planes anuales. En la fecha del 24 de octubre de 2024, por ejemplo, el porcentaje de gastos del programa para el año 2024 fue del 75.5%. Se puede estimar que será igual o superior al 90% al final del año. Los retrasos en la implementación de actividades pueden ocurrir a veces debido a las restricciones de sincronización con el calendario del ministerio de Justicia o de otros actores.

Los costos de gestión del programa ascienden a aproximadamente el 10%, lo que está dentro de la norma (5 – 15%) para un proyecto de desarrollo.

## Analyse des risques du programme

Le programme a été confronté au défi lié à la mobilisation des ressources financières anticipées. Le recrutement tardif du coordinateur et les restrictions de déplacement imposées par le COVID-19 ont également retardé la mise en œuvre de plusieurs activités.

Face à ces obstacles, le programme a su s'adapter en priorisant les activités et les produits attendus. Cette adaptation a été rendue possible par une collaboration étroite avec les partenaires du programme. En dépit des difficultés, le programme a également réussi à maintenir la confiance de ses partenaires, en particulier celle du ministère de la Justice.

A la connaissance de l'évaluateur, le programme n'a pas été affecté par des risques liés à une crise politique, économique ou sociale.

## Durabilité

Plusieurs des résultats du programme ont une forte durabilité et sont de nature à se maintenir après la fin du programme, comme indiqué ci-dessous.

### **Produit 1 : Les acteurs du secteur de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale.**

La transformation numérique du système judiciaire nécessite des investissements importants et une approche stratégique. Les coûts de maintenance applicative d'une plateforme numérique ne sont pas négligeables, représentant environ 15 à 20% du coût initial de développement par an. Il faut également prévoir des budgets pour l'ajout des nouvelles fonctionnalités.<sup>4</sup> De plus, la plateforme pilote mise en place au Tribunal de Nouakchott Nord a vocation à être étendue à tous les autres tribunaux, ce qui implique des investissements pour garantir une couverture nationale.

Par ailleurs, un voyage d'études au Maroc organisé par le programme en novembre 2024 a mis en évidence l'importance de la sensibilisation et de la formation des acteurs judiciaires. L'expérience du secteur judiciaire marocain démontre que l'adoption efficace des technologies numériques nécessite une formation adéquate et un accompagnement des utilisateurs.

Un engagement de la part du PNUD peut donc s'avérer nécessaire pendant les deux ou trois premières années, après quoi la responsabilité des charges pourrait être transférée au gouvernement. Un tel arrangement serait conforme à l'engagement pris par le PNUD dans son nouveau document de programme de pays pour la Mauritanie de contribuer à l'accélération de la transformation numérique et à l'innovation comme leviers de la modernisation du secteur public.<sup>5</sup>

En ce qui concerne les autres résultats liés au Produit 1, l'audit organisationnel du ministère de la Justice et des ressources humaines du secteur de la Justice a abouti à la création de deux nouvelles directions au sein du ministère, à savoir la Direction de la Coopération Judiciaire et la Direction de la Numérisation et de l'Innovation Technologique. La création de cette dernière permettra à l'avenir au ministère de tirer le meilleur parti de nouveaux développements technologiques.

Enfin, la rénovation de quatre tribunaux de wilaya (en vue d'améliorer le cadre de travail des acteurs de la Justice et les conditions d'accueil des justiciables) et de trois antennes régionales de l'OGRAC

---

<sup>4</sup> En ce qui concerne les charges de maintenance corrective (par ex. bugs et non prise en charge des fonctionnalités), elles seront à la charge de l'entreprise de service numérique qui assurera l'accompagnement pendant 12 mois.

<sup>5</sup> Descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (2024-2027).

est un résultat qui se maintiendra plusieurs années après la fin du programme. A terme, la rénovation des tribunaux devrait toutefois revenir à la charge du gouvernement.

**Produit 2 : Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes.**

Le programme a organisé un certain nombre de sessions de sensibilisation sur les procédures judiciaires et l'assistance aux prisonniers à l'endroit des acteurs qui défendent les droits humains (CNDH, MNP, ONA, ONEJ et OSC). L'acquisition de telles connaissances de la part de ces acteurs possède en principe une forte durabilité. Ces connaissances, en effet, peuvent être transmises en cascade à d'autres acteurs (par ex. à des ONG locales) et ainsi à devenir pérennes.

Le programme a également organisé des sessions de vulgarisation et de sensibilisation à l'endroit des citoyens sur les droits et obligations en matière de droits humains et les dispositifs d'accès à la justice. Il a introduit un projet pilote de caravanes judiciaires et a par ailleurs été à l'origine de la mise en place et de la formation de trois réseaux de jeunes ambassadeurs. Ces réseaux sont appelés à jouer un rôle en matière de sensibilisation de la jeunesse mauritanienne sur les droits humains, l'égalité entre les genres, la paix civile et la résolution de conflits. Il s'agit d'une initiative intéressante de la part du programme mais qui requière un appui dans la durée pour que les réseaux se développent, s'étendent à d'autres régions du pays et aient un impact positif sur la jeunesse mauritanienne.

Enfin, le programme a sensibilisé les *Mouslih* sur des thématiques liées à la paix sociale, au vivre ensemble, au genre et à la justice juvénile. Cette initiative devrait se poursuivre et s'étendre dans la prochaine phase d'appui du PNUD à la justice en Mauritanie. L'organisation devrait également poursuivre le dialogue avec le gouvernement sur la question de la nomination de femmes en tant que conciliatrices ainsi que sur la diversification de la composition des *Mouslih* afin qu'ils soient représentatifs de la pluralité de la société mauritanienne.

**Produit 3 : Les personnes vulnérables, notamment les femmes, les détenus, les personnes en situation de handicap et les victimes des séquelles de l'esclavage ont accès à un service d'aide légale.**

Certains des résultats du programme en la matière offrent des perspectives de forte durabilité. C'est le cas au premier chef de la mise en place du Bureau d'Orientation et d'Assistance Judiciaire au Tribunal de la wilaya de Nouadhibou. Le résultat de cette initiative, inspirée d'un échange d'expériences avec le secteur judiciaire au Sénégal, a vocation à devenir pérenne et à s'étendre aux autres tribunaux du pays. A terme, elle pourrait être entièrement prise en charge par le ministère de la Justice.

Le programme est également à l'origine du projet de révision de la Loi sur l'assistance judiciaire. Ce projet de révision facilitera la procédure d'obtention de l'assistance judiciaire en alignant le règlement pécuniaire des avocats dans les affaires pénales sur celui des avocats en matière civile. Cette loi, lorsqu'elle sera en vigueur, sera pérenne.

Les manuels simplifiés sur la procédure pénale pour les détenus ainsi que le guide sur les droits et devoirs des personnes privées de liberté sont des outils susceptibles d'améliorer, dans la durée, la compréhension des problèmes auxquels sont confrontés les personnes privées de liberté et de mieux assurer leurs droits.

D'autres activités, réalisées ou envisagées par le programme, telles qu'accorder des subventions aux OSC pour la fourniture de l'aide légale aux populations vulnérables, accorder une assistance

juridictionnelle à la population carcérale ou appuyer la création de radios de proximité dédiées à l'accès à la justice dans les zones de concentration de populations vulnérables, se justifient dans la période actuelle en raison des ressources et des capacités encore limitées du secteur de la justice en Mauritanie.

## Impact

Il est certain que le programme aura un impact significatif lorsque toutes ses activités auront été complétées. Comme indiqué précédemment, la numérisation de la chaîne pénale va améliorer l'efficacité et la transparence du système judiciaire et permettre d'améliorer l'accès à la justice pour les citoyens. La création de la Direction de la Coopération Judiciaire et de la Direction de la Numérisation et de l'Innovation au sein du ministère de la Justice va, pour la première, renforcer la coopération judiciaire et, pour la seconde, permettre au ministère de tirer le meilleur parti de nouveaux développements technologiques.

Le programme a également été contribué à la mise en place d'un Bureau d'Accueil et d'Orientation Judiciaire au sein du Tribunal de la wilaya de Nouadhibou. Cette initiative, qui a vocation à s'étendre à tous les tribunaux de wilayas, ne manquera pas d'avoir un impact sur les relations entre le système judiciaire et les justiciables puisque la mise en place de tels bureaux permet aux justiciables de s'informer, comprendre et recevoir une orientation sur leurs droits et obligations ainsi que sur les démarches et les procédures.

La rénovation de tribunaux et la fourniture d'équipement informatique et de matériels roulants aura également un impact durable sur l'efficacité des tribunaux et de l'OGRAC.

Enfin, la Loi sur l'assistance judiciaire et ses textes d'application, lorsqu'ils auront été adoptés par l'Assemblée nationale, simplifieront et optimiseront la procédure d'obtention de l'assistance judiciaire. La révision de cette loi s'inscrit dans le cadre de l'approche globale adoptée par le programme pour faciliter l'accès à la justice pour les citoyens. Les autres initiatives en la matière incluent la formation des acteurs de la justice (CNDH, MNP, ONA, ONEJ et ONG), la formation des *Mouslih*, la diffusion d'informations relatives à l'aide judiciaire auprès de la population, l'assistance juridictionnelle de la population carcérale et la sensibilisation de la jeunesse aux droits humains à travers la création des Réseaux de Jeunes Ambassadeurs. Prises ensemble, ces initiatives ne peuvent pas manquer d'avoir un impact positif sur l'accessibilité à la justice en Mauritanie.

## Questions transversales

Un des objectifs du programme était le renforcement de l'assistance juridique et judiciaire aux indigents. De nombreuses activités ont été réalisées à cette fin, parmi lesquelles on peut citer la mise en place du Bureau d'Accueil et d'Orientation Judiciaire à Nouadhibou, les activités de d'information et de sensibilisation à l'endroit de la population, la création d'une radio de proximité à Kankossa et l'assistance juridictionnelle de la population carcérale. Parmi les activités les plus récentes, il convient de mentionner la participation du programme du PNUD à un atelier visant à promouvoir une justice réparatrice pour les femmes, les détenus et les populations vulnérables les 25 et 26 septembre 2024.

Aucune action spécifique n'a été entreprise par le programme au bénéfice des personnes handicapées. Cependant, les associations de défense des droits des personnes handicapées ont été invitées et ont activement participé aux sessions de sensibilisation organisées par le programme et destinées aux organisations de la société civile. **Une attention particulière devrait être accordée à la question de l'accessibilité à la justice pour les personnes handicapées pendant la durée restante du programme du PNUD ou lors d'une prochaine phase.**

## Egalité entre les sexes

Le programme a déployé des efforts significatifs et a obtenu des succès marquants en matière d'égalité entre les sexes. Ce faisant, il a contribué à la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre 2015-2025, à savoir la lutte contre toutes les discriminations envers les femmes et l'exercice et la jouissance par les femmes de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

En premier lieu, le programme a mis en place des initiatives pour promouvoir une forte participation des femmes aux activités qu'il a organisées en collaboration avec ses partenaires du secteur de la justice. Un succès notable a été la création et la formation de trois réseaux de jeunes ambassadeurs et ambassadrices dans trois wilayas. Ces réseaux, composés de 25 membres chacun, dont une majorité de jeunes femmes, sont présidés par des femmes. Ils visent à sensibiliser la jeunesse mauritanienne en matière de paix civile, de médiation et de droits humains. Cette initiative du programme est de nature à renforcer la participation et le pouvoir d'agir des jeunes femmes dans la société mauritanienne, en leur offrant notamment une plateforme pour faire entendre leurs voix.

Le programme est également à l'origine de la signature d'une convention entre le ministère de la Justice et l'Ordre National des Avocats pour faciliter l'accès des femmes diplômées en droit aux stages en cabinet d'avocats, stages nécessaires à l'obtention de leur diplôme d'avocat. Cette initiative est particulièrement significative dans le contexte mauritanien où seules neuf femmes sont titulaires d'un diplôme d'avocat et seules trois d'entre elles exercent cette profession. Dans la prochaine phase, le programme du PNUD devrait également promouvoir l'accès des femmes diplômées en droit à la magistrature.<sup>6</sup>

Enfin, le programme a mis en place un partenariat avec un cabinet d'avocats et des ONG locales afin d'offrir une assistance juridique à des détenus, hommes et femmes. Ce partenariat a permis la libération de 60 détenus, dont 40 femmes. Lors de son entretien avec l'évaluateur, la responsable de l'Association pour la Défense des Prisonniers a salué l'appui du PNUD et a exprimé le besoin crucial d'un accompagnement pour les détenues libérées. Souvent confrontées au rejet de leur famille et de leur communauté en raison du stigmate de la prison, ces femmes se retrouvent dans une situation particulièrement vulnérable. Un soutien adapté leur permettrait de se réinsérer socialement et de reconstruire leur vie.

Le marqueur de genre 2 (GEN2) est attribué aux projets pour lesquels l'égalité des sexes est un objectif important, mais non la principale raison de leur réalisation. L'évaluateur a jugé que cette classification était justifiée car le programme a mis en place des actions concrètes pour promouvoir l'accès des femmes mauritaniennes à la justice en facilitant l'accès des femmes à la profession d'avocat, en créant un réseau de la société civile dirigé par des femmes, en offrant une assistance judiciaire et juridique offerte aux femmes détenues et en intégrant systématiquement la question de l'égalité entre les genres dans ses activités de sensibilisation.

## CONCLUSIONS

Le Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice a atteint plusieurs de ses objectifs. Il a contribué à la modernisation du secteur de la Justice et renforcé les capacités

---

<sup>6</sup> Selon une étude réalisée en mai 2022, pour 235 magistrats, il y a deux femmes, soit 0.85%. Le total des greffiers en chefs est 86 dont neuf femmes, soit 10.46%. Les greffiers sont 129 dont 15 femmes, soit 11.62% des effectifs. Source: Etude sur le profil genre en Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs et Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille, En partenariat avec la Banque Africaine de Développement, May 2022.

techniques et organisationnelles des acteurs de la justice, en particulier via la mise en place d'une plateforme de numérisation de la chaîne pénale. Il a renforcé l'accessibilité à la justice par la mise en place d'un premier Bureau d'Accueil et d'Orientation Judiciaire au sein du Tribunal de wilaya de Nouadhibou. Il a contribué au développement des capacités des acteurs de la justice en matière de procédures judiciaires et d'assistance aux prisonniers, et a développé et diffusé des outils pédagogiques simplifiés sur la procédure pénale à destination du personnel pénitentiaire ainsi qu'un guide sur les droits et devoirs des personnes privées de liberté. Enfin, en partenariat avec un cabinet d'assistance judiciaire et des ONG locales, il a apporté une aide directe et concrète aux détenus en leur permettant de connaître la situation juridique et judiciaire de leurs dossiers, ce qui a abouti à la libération de 60 d'entre eux. Le programme a également promu l'égalité des sexes et le pouvoir d'action des femmes au travers de diverses initiatives, dont une qui garantit un quota de 20% de femmes parmi les avocats stagiaires.

### **Extension du programme au 31 décembre 2025**

En accord avec le ministère de la Justice, le PNUD envisage une extension du programme jusqu'au 31 décembre 2025. L'évaluateur juge une telle extension justifiée et nécessaire. Il s'agit, en effet, de compléter les activités qui n'ont pas pu être complétées pendant la durée initiale du programme, notamment la généralisation de la numérisation de la chaîne pénale (incluant le casier judiciaire biométrique) ; la mise en place de nouveaux Bureaux d'Accueil et d'Orientation Judiciaire ; la consolidation du travail de sensibilisation et de formation des différents acteurs de la justice et des *Mouslih* ; le plaidoyer pour la mise en place d'un cadre réglementaire pour les parajuristes ; le travail de vulgarisation et de sensibilisation des citoyens sur les droits et obligations en matière de droits humains, de dispositifs d'accès à la justice, de procédures judiciaires et de modes alternatifs de règlement de litige. Le programme devrait également poursuivre ses initiatives visant l'autonomisation et l'habilitation des femmes mauritaniennes. S'appuyant sur le succès de son initiative en faveur de l'accès à la profession d'avocat pour les diplômées en droit, il devrait mener un plaidoyer pour la promotion des femmes au sein du système judiciaire. Il devrait également étendre les réseaux de jeunes ambassadeurs et ambassadrices à tout le pays et renforcer leurs capacités.

### **Au-delà de 2025**

En premier lieu, un engagement à long terme est nécessaire pour soutenir l'accessibilité à la justice en Mauritanie. La numérisation de la chaîne pénale, par exemple, nécessite un engagement continu pour être étendue à tous les tribunaux. Les activités de plaidoyer, telles que la promotion de l'adoption de la Loi sur l'assistance judiciaire et ses textes d'application, ainsi que la promotion de la participation des femmes au sein du système judiciaire, exigent un engagement durable pour garantir des résultats concrets.

En second lieu, le programme de pays pour la Mauritanie (CPD 2024-2027) a réitéré l'engagement du PNUD en matière de transformation numérique et de rapprochement de la justice des citoyens.

Dans ces conditions, il est tout à fait justifié pour le PNUD de consolider et d'étendre les activités déjà réalisées par le programme qui contribuent à renforcer l'accessibilité à la justice.

En complément des activités en cours, le PNUD pourrait, dans une phase ultérieure, soutenir le développement d'un programme visant à attirer et à installer des avocats, en particulier des jeunes avocats, dans les régions rurales du pays, en collaboration avec les partenaires pertinents. Cela pourrait être réalisé au travers d'un programme de volontariat permettant aux jeunes avocats de travailler dans ces régions pendant une période déterminée ; au travers d'incitations financières

telles que des subventions ou des primes de logement pour les avocats à s'installer dans des zones moins desservies ; et par la création d'un réseau de soutien entre avocats.<sup>7</sup>

## Financement

Le programme a été confronté à un manque de financement, n'ayant pas atteint son objectif de mobilisation de 7 millions de USD. Certaines activités, notamment la réhabilitation de tribunaux et les activités liées à la sensibilisation, à la formation et à la diffusion d'informations, ont ainsi dû être réduites.

La contrainte liée au financement peut peser sur le lancement d'un nouveau programme. En effet, la plupart des PTF actifs dans le secteur de la justice en Mauritanie ont leurs propres initiatives en cours. Le PNUD devrait donc intensifier ses efforts pour trouver de nouvelles sources de financement auprès d'autres PTF. Devrait être mis en évidence le fait que le programme du PNUD est le seul programme de soutien au gouvernement dans la mise en œuvre des quatre axes principaux de sa Stratégie Nationale d'Accès à la Justice, à savoir : (I) accès à l'assistance juridique ; (II) accès à l'aide judiciaire ; (III) renforcement et extension du maillage des services ; (IV) organisation et gestion d'accès à la justice). Les programmes de PTF tels que l'AFD, l'AECID, l'UE ou GIZ, pour leur part, se concentrent sur des thématiques spécifiques (par ex., la justice de proximité pour l'AFD, la lutte contre les VBG et le renforcement de la participation des femmes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle pour l'AECID, la construction des prisons pour l'UE et le soutien aux services de police nationaux pour GIZ).

## RECOMMANDATIONS

### Recommandations programmatiques à l'endroit du PNUD

En phase avec les recommandations des états généraux de la justice de 2023, le PNUD devrait consolider les acquis et étendre et généraliser les activités et résultats du programme à tout le pays. De manière spécifique :

- I. Au vu des efforts déjà consentis par le PNUD en la matière, la **première priorité** devrait aller à l'opérationnalisation de la plateforme numérique globale (numérisation de la chaîne pénale), qui est dans sa phase finale de développement. Cela devrait être suivi d'un programme de formation complet et d'un accompagnement du personnel afin de garantir une utilisation efficace de la plateforme. Enfin, des efforts de communication et de sensibilisation devront être déployés pour familiariser les utilisateurs et les usagers avec les fonctionnalités de la plateforme.
- II. La mise en place et la formation des Bureaux d'Accueil et d'Orientation Judiciaire devraient être généralisées à l'ensemble du territoire. Ces bureaux jouent un rôle crucial en facilitant l'accès à la justice pour tous, en particulier pour les populations les plus vulnérables.
- III. Le programme devrait poursuivre ses initiatives visant à renforcer l'accès à la justice des populations vulnérables dans les zones reculées, notamment :
  - Poursuivre le renforcement des capacités des *Mouslih* en matière de paix sociale, de médiation, de droits humains et de genre. Il est également conseillé de poursuivre le dialogue avec le gouvernement, en collaboration avec l'ONUDC, concernant la

---

<sup>7</sup> Lors d'un entretien avec l'évaluateur, le responsable de programme de l'AECID a déclaré que les PTF sont susceptibles d'être intéressés à soutenir de telles initiatives.

diversification de la composition des *Mouslih* pour les rendre représentatifs de toutes les composantes de la société mauritanienne et concernant la nomination de femmes conciliatrices.

- Plaider auprès du gouvernement pour la mise en place d'un cadre réglementaire pour les parajuristes, comprenant une charte commune, un code de conduite, un plan de formation et des modules harmonisés, et contribuer à sa mise en œuvre (en accord avec la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2022).
  - Etendre le travail de vulgarisation et de sensibilisation des citoyens sur les droits et obligations en matière de droits humains, de dispositifs d'accès à la justice, de procédures judiciaires et de modes alternatifs de règlement de litiges (notamment par le biais d'émissions sur les antennes nationales et communautaires et d'applications Web et mobile).
  - Evaluer les capacités opérationnelles des différents acteurs de la justice (ONA, CNDH, MNP, OSC de défense des droits humains) en matière d'appui à l'accès à la justice et, si nécessaire, contribuer à renforcer ces capacités.
  - En concertation avec le ministère de la Justice, l'ONA et d'autres partenaires éventuels, élaborer des initiatives de manière à favoriser l'installation d'avocats, en particulier de jeunes avocats, à l'intérieur du pays. De telles initiatives pourraient inclure la mise en place d'un programme de volontariat pour les jeunes avocats, des incitations financières et la création d'un réseau de soutien des avocats déployés à l'intérieur du pays.
- IV. Le programme devrait également poursuivre ses initiatives visant à l'autonomisation et l'habilitation des femmes mauritaniennes. S'appuyant sur le succès du programme d'accès à la profession d'avocat pour les diplômées en droit, il devrait mener un plaidoyer pour la promotion des femmes au sein du système judiciaire et contribuer à la réalisation de cet objectif. Il devrait également étendre les réseaux de jeunes ambassadeurs et ambassadrices à tout le pays and renforcer leurs capacités.
- V. Le programme devrait poursuivre et, dans la mesure du possible, étendre son travail d'assistance juridictionnelle de la population carcérale. L'assistance juridictionnelle est essentielle pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes détenues sans procès et pour les protéger contre les abus. Dans le cadre du programme évalué, ce travail a déjà permis la libération de 60 détenus.
- VI. Si des fonds sont disponibles, le PNUD devrait continuer à soutenir la réhabilitation et modernisation des tribunaux et leur équipement. La modernisation des tribunaux peut permettre de réduire les coûts de fonctionnement à long terme, grâce à une meilleure gestion des ressources et à l'utilisation de technologies plus efficaces. Ainsi, la modernisation des tribunaux, lorsqu'elle est conduite en parallèle à la numérisation des services, contribue à rendre la justice plus accessible.

#### **Recommandations stratégiques à l'endroit du PNUD**

- I. Dans le contexte actuel, les PTF qui appuient le secteur de la justice en Mauritanie ont souvent leur propre projet, ce qui limite les possibilités pour eux de financer les projets du



PNUD en la matière. Dans ces conditions, le PNUD devrait poursuivre ses efforts pour trouver des sources de financement auprès d'autres PTF. **Devrait être mis en évidence le fait que le programme du PNUD est le seul programme qui appuie la mise en œuvre des quatre axes de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice** (1. Accès à l'assistance juridique ; 2. Accès à l'aide judiciaire ; 3. Renforcement et extension du maillage des services ; 4. Organisation et gestion d'accès à la justice).

- II. Collaborer et rechercher les synergies avec les autres agences des Nations Unies (en particulier, l'ONUDC et l'UNICEF) et les PTF (en particulier, l'AECID et l'AFD) travaillant dans le secteur de la justice.

## ENSEIGNEMENTS TIRES

- (1) Les résultats du programme ont été rendus possible par l'étroite collaboration mise en place entre le PNUD et le ministère de la Justice. Cette étroite collaboration a permis au programme d'être en phase avec la politique et les objectifs du secteur de la justice en Mauritanie.
- (2) Les initiatives du programme en faveur de l'implication des femmes et des jeunes en matière de promotion de la paix civile, de résolution de conflits et de droits humains sont un des aspects les plus intéressants du programme. Ces initiatives devraient être poursuivies et étendues à toutes les wilayas du pays.
- (3) Les détenues libérées (notamment celles qui l'ont été avec l'appui juridique et judiciaire du programme) ont besoin d'un soutien adapté qui leur permette de se réinsérer socialement et de reconstruire leur vie.
- (4) La numérisation de la chaîne pénale peut se heurter à des difficultés techniques qui sont de nature à retarder son déploiement. A l'avenir, le PNUD devra donc intégrer la possibilité de telles difficultés techniques dans l'évaluation de la durée de ses interventions.
- (5) L'absence de bailleurs de fonds a limité l'étendue et la portée des activités du programme. Celui-ci, en effet, avait été élaboré avec un budget prévisionnel de 7 millions de USD, mais n'a finalement obtenu qu'un financement à hauteur de 2 700 000 USD, faute d'un nombre suffisant de bailleurs de fonds hors système des Nations Unies. Avant de lancer un nouveau programme d'appui à la justice, il serait judicieux, à l'avenir, d'évaluer l'intérêt des bailleurs de fonds pour ce type de programme et de déterminer si l'existence d'autres programmes similaires pourrait entraver le financement du projet du PNUD.
- (6) Comme cela avait déjà été souligné dans le Rapport final d'évaluation du Programme Pays PNUD pour la période 2018-2022, il est essentiel de bien préparer les projets de telle sorte que, dès leur signature, l'exécution puisse commencer.

## BONNES PRATIQUES

- (1) La proximité, la flexibilité et la disponibilité du programme sont les qualités qui ont été plébiscitées par la plupart des personnes interviewées.
- (2) Le programme a pris des initiatives pour soutenir l'égalité entre les genres et l'habilitation des femmes en Mauritanie. Il a notamment été à l'origine de la signature d'une convention

entre le ministère de la Justice et l'Ordre National des Avocats pour garantir la mise en stage et l'encadrement d'au moins six jeunes diplômées en droit chaque années (soit, au moins 20% des stagiaires). Il s'agit d'une avancée considérable pour les femmes en Mauritanie puisqu'il n'existe à ce jour que neuf femmes avocates (dont trois seulement exercent leur profession).

- (3) Le programme est également à l'origine de la création de Réseaux de Jeunes Ambassadeurs dans trois wilayas. Leur rôle est de sensibiliser et mobiliser la jeunesse sur les questions des droits humains, d'égalité entre les genres, de paix sociale et de résolution pacifique des conflits. Il est à noter que les trois réseaux sont présidés par des femmes et que les jeunes femmes y sont majoritaires.
- (4) Le fait que le coordinateur du programme soit national et un acteur du secteur de la justice (i.e., avocat) a été un atout pour le programme en raison de sa compréhension de la problématique de la justice et des réalités du terrain.

## ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION

Le programme de renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice vise à améliorer les performances des professionnels du secteur de la justice, à améliorer l'accès des usagers de la justice, en particulier les couches vulnérables, et enfin, à appuyer les OSC afin qu'elles puissent efficacement accompagner les victimes de violation et vulgariser et sensibiliser la population sur les textes législatifs, réglementaires et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par la Mauritanie.

Le programme vise la réalisation des outputs du CPD (2019-2021) relatifs à la justice, à savoir : (i) Les acteurs de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi ; (ii) Les acteurs de défense des droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes ; (iii) Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à un service d'aide légale.

Le programme impliquera en plus des acteurs de la justice, les parties prenantes comme les autorités administratives indépendantes (CNDH et MNP), les organisations socioprofessionnelles (Experts judiciaires, Avocats, associations des magistrats, etc.), les organisations de la société civile de droits de l'homme, les acteurs, les jeunes et les femmes dans les zones périurbaines et rurales dans les wilayas d'intervention du programme.

Les principes transversaux seront intégrés tout au long du processus de mise en œuvre du programme.

Informations sommaires	
Titre du projet	Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice

<b>Résultats et produits</b>	<p>Résultats escomptés : Les interventions du projet sont bâties sur les acquis des projets précédents en matière de consolidation de l'état de droit et d'accès à la justice notamment les projets mis en œuvre par le PNUD, l'UE, l'Ambassade des Etats Unies et la Coopération Française.</p> <p>Produit 1 : Les acteurs du secteur de la Justice disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale</p> <p>Produit 2 : Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes</p> <p>Produit 3 : <i>Les personnes vulnérables notamment</i> les femmes, les détenus, les personnes en situation de handicap, les victimes des séquelles de l'esclavage ont accès à un service d'aide légale.</p>	
<b>Pays</b>	Mauritanie	
<b>Régions</b>	National	
<b>Date de signature du document de projet</b>	27 Octobre 2020	
<b>Dates du projet</b>	Date de Début	Date de Fin
	Janvier 2021	Décembre 2024
<b>Budget du projet</b>	7.000.000 US dollars	
<b>Dépenses du projet au moment de</b>	A obtenir avant	
<b>Source de financement</b>	PNUD (400.000US), Funding Windows (1.243.628US), Gouvernement (1.000.000US)	
<b>Partie chargée de la mise en œuvre</b>	Ministère de la Justice	

## **Objectifs de l'évaluation**

L'évaluation finale du projet « Programme d'appui à la modernisation et à l'accessibilité à la justice » a pour objectif général de faire le bilan des réalisations accomplies et d'analyser les résultats atteints par le projet sur la base des indicateurs initialement définis.

Elle a pour objet de fournir au PNUD, les informations d'appréciation des réalisations du projet, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques et pour la consolidation et la pérennisation des acquis du projet.

De façon spécifique, l'évaluation finale vise à :

- Évaluer les résultats du projet ;
- Analyser et évaluer les mécanismes de mise en œuvre du projet ;
- Identifier les points forts, les faiblesses et les contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet ;
- Évaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes en relation avec les résultats obtenus ;
- Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'effet des actions menées par le Projet en rapport avec les résultats escomptés ;
- Évaluer la prise en compte de la dimension genre et l'approche fondée sur les droits humains dans la conception et la mise en œuvre du projet ;
- Évaluer les leçons tirées lors de l'intégration de la problématique genre ;
- Tirer les leçons apprises tant positives que négatives de l'expérience de mise en œuvre du Projet;
- Formuler des recommandations pour la consolidation des acquis et la pérennisation des résultats.

## **Critères de l'évaluation**

Le/La consultante devra appliquer les critères de l'OCDE/CAD, i.e. la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les impacts des efforts du développement.

De manière pratique, l'évaluation devra accorder une attention particulière aux aspects ci-après :

- La pertinence du projet et les approches liées à sa mise en œuvre et à sa gestion ;
- L'état de la mise en œuvre des activités et le niveau de réalisation des résultats/objectifs prévus (objectifs, but et extrants) par rapport à l'exécution du budget et des délais ;
- La pertinence des interventions du projet, en particulier en termes de production d'informations et de données, de sensibilisation / plaidoyer, de conception d'outils, de renforcement des capacités des communautés et des institutions ;
- L'ancrage institutionnel ainsi que la participation des principales parties prenantes au projet;
- L'appropriation du projet par les autorités nationales sur le plan de ses orientations stratégiques et de sa mise en œuvre, y compris la diffusion et la capitalisation des résultats;
- Les impacts et la durabilité des infrastructures qui ont été réalisées.

### **3.1 Analyse de la pertinence du projet:**

La mission évaluera dans quelle mesure les objectifs visés par le Projet lors de sa conception répondent aux besoins exprimés par la Mauritanie et s'établissent comme priorités nationales.

Elle évaluera aussi la cohérence du Projet par rapport aux objectifs de développement des Nations Unies (UNDAF et Programme de Pays du PNUD).

La mission évaluera dans quelle mesure la théorie du changement et l'approche du Projet était pertinente.

### **3.2 Analyse de l'efficacité du projet:**

La mission déterminera dans quelle mesure les résultats contribueront à atteindre les objectifs nationaux de développement (tels que formulés dans la SCAPP et dans la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme) et les attentes des principales parties prenantes. Il s'agira, en particulier, d'évaluer si le projet a contribué, ou a le potentiel de contribuer au renforcement des capacités des jeunes.

### **3.3. Analyse de l'efficience du projet:**

La mission évaluera la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du projet, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle apportera une appréciation sur le coût en termes d'équilibre entre les résultats atteints et l'utilisation des ressources humaines et financières.

### **3.4. Analyse de l'impact du projet :**

La mission évaluera aux plans quantitatif et qualitatif, l'impact des activités réalisées sur la vie des populations cibles dans la perspective de l'atteinte des résultats du projet. Également, il est attendu que la mission effectuera une évaluation d'impact sur les vies des populations hommes et femmes, la pertinence et l'impact réalisé.

### **3.5. Analyse de la durabilité du projet:**

La mission évaluera dans quelle mesure les résultats positifs du Projet peuvent être pérennisés en vue d'assurer leur bonne continuité, leur réplique ou leur extension au niveau d'autres zones du territoire.

### **Questions de l'évaluation :**

#### **Pertinence:**

- Dans quelle mesure le projet était-il conforme aux priorités nationales de développement, aux produits et résultats du Programme de pays, sur le Plan stratégique du PNUD et aux ODD?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement pour le résultat pertinent du programme de pays?
- Dans quelle mesure les leçons tirées d'autres projets pertinents ont-elles été prises en compte dans la conception du projet?
- Dans quelle mesure les points de vue de ceux qui pourraient influencer sur les résultats et de ceux qui pourraient fournir de l'information ou d'autres ressources pour l'atteinte des résultats énoncés ont-ils été pris en compte au cours des processus de conception du projet?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'approche fondée sur les droits humains ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été adapté aux changements politiques, juridiques, économiques, institutionnels du pays?

#### **Efficacité**

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats et produits du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités nationales de développement?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils été atteints?
- Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou non des produits et résultats

escomptés du projet de pays?

- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace?
- Le projet a-t-il pu nouer des partenariats pour des complémentarités et des synergies avec les autres partenaires de développement présents dans la zone ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité?
- Dans quels domaines le projet a-t-il les plus grandes réalisations? Pourquoi et quels ont été les facteurs de soutien? Comment le projet peut-il s'appuyer sur ces réalisations ou les développer?
- Dans quels domaines le projet a-t-il le moins de réalisations? Quels ont été les facteurs contraignants et pourquoi? Comment peut-on ou pourrait-on les surmonter?
- Quelles stratégies de rechange, le cas échéant, auraient été plus efficaces pour atteindre les objectifs du projet?
- Les objectifs et les résultats du projet sont-ils clairs, pratiques et réalisables dans son cadre ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet sont-elles participatives et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien répondu aux besoins des mandants nationaux et aux priorités changeantes des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits humains ?

## **Efficiace**

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet telle qu'elle est décrite dans le document de projet a-t-elle été efficace pour produire les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre et d'exécution des projets du PNUD a-t-elle été efficace et rentable ?
- Dans quelle mesure les ressources financières et humaines ont-elles été utilisées de façon économique ? Les ressources (fonds, ressources humaines, temps, expertise, etc.) ont-elles été allouées de façon stratégique pour atteindre les résultats ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées efficacement ? Les activités à l'appui de la stratégie ont-elles été rentables ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été fournis en temps opportun ?
- Dans quelle mesure le système de suivi mis en place par le projet a été efficace pour fournir au projet les données nécessaires pour une gestion efficace et efficiente ?



## **Durabilité**

- Existe-t-il des risques financiers qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet?
- Dans quelle mesure des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour soutenir les avantages du projet?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des produits du projet et la contribution du projet aux produits et résultats du projet de pays ?
- Les cadres juridiques, les politiques et les structures et processus de gouvernance dans le cadre desquels le projet fonctionne présentent-ils des risques qui peuvent compromettre la durabilité des avantages du projet?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD ont-elles constitué une menace environnementale pour la durabilité des résultats des projets ?
- Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes soit suffisant pour que les avantages du projet soient durables ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes, des procédures et des politiques permettant aux principales parties prenantes de faire progresser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les intervenants appuient-ils les objectifs à long terme du projet?
- Dans quelle mesure les leçons apprises sont-elles documentées par l'équipe de projet sur une base continue et partagées avec les parties concernées qui pourraient tirer des leçons du projet?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD, dans le cadre de ce projet, ont-elles des stratégies de sortie bien conçues et bien planifiées ?
- Que pourrait-on faire pour renforcer les stratégies de sortie et la durabilité ?

### **Questions d'évaluation transversales**

- Dans quelle mesure les activités du PNUD dans le pays ont-elles bénéficié aux pauvres, aux autochtones et aux handicapés physiques, aux femmes et aux autres groupes défavorisés et marginalisés ?

### **Égalité entre les sexes**

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Les données des marqueurs de genre attribuées à ce projet sont-elles représentatives de la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé, ou a le potentiel de favoriser, des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets non intentionnels ?

- Les femmes et les hommes, bénéficient-ils équitablement des ressources du projet ?
- Est-ce que les inégalités entre les femmes et les hommes ont été réduites ?
- Le projet a-t-il permis d'améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes d'une manière équitable ?
- Quel(s) leçon(s) tiré(s) lors de l'intégration de la problématique genre ?

Les questions clefs de l'évaluation et les réponses devront être résumées dans la matrice de l'évaluation en annexe.

### **Méthodologie, approche et durée de l'évaluation**

L'évaluation sera conduite par un (une) consultant (e) international (e). Il (elle) devra être indépendant (e) et n'ayant pas été associé ni à la formulation, ni à la mise en œuvre du projet. Il doit recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l'évaluation. Afin d'anticiper sur les faiblesses du système de suivi du projet, un effort particulier sera nécessaire pour collecter les données nécessaires pour l'appréciation des résultats du projet.

La méthodologie devra se baser, en particulier sur :

- Une combinaison de méthodes et d'instruments d'évaluation à la fois qualitatifs et quantitatifs.
- Examen documentaire de toute la documentation pertinente. Il s'agirait notamment d'examiner les points suivants
  - Document de projet(accord de contribution).
  - Théorie du changement et cadre de résultats.
  - Rapports sur l'assurance de la qualité des projets et des projets.
  - Plans de travail annuels.
  - La conception des activités.
  - Rapports consolidés trimestriels et annuels.
  - Rapport de suivi axé sur les résultats.
  - Rapports de suivi technique/financier.
- Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes, notamment les principaux homologues gouvernementaux, le donateur ou ses représentants, les représentants des principales organisations de la société civile si pertinent, et les partenaires d'exécution :
  - Élaboration de questions d'évaluation sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, conçues pour différentes parties prenantes à interroger.
  - Discussions avec des informateurs clés et des groupes de discussion avec des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des intervenants.
  - Toutes les entrevues doivent être menées en toute confidentialité et dans l'anonymat. Le rapport d'évaluation final ne devrait pas attribuer de commentaires particuliers à des personnes.

- Enquêtes et questionnaires incluant les participants aux projets de développement, et/ou des enquêtes et questionnaires impliquant d'autres parties prenantes aux niveaux stratégique et programmatique.
- Visites sur le terrain et validation sur place des principaux résultats et interventions tangibles.
- L'évaluateur doit suivre une approche participative et consultative qui assure un engagement étroit avec les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs.
- Autres méthodes telles que la cartographie des incidences, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

Examen et analyse des données de suivi et d'autres sources et méthodes de données.

- Assurer une validité et une fiabilité maximales des données (qualité) et promouvoir leur utilisation ; l'équipe d'évaluation assurera la triangulation des différentes sources de données.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, devrait être clairement décrite dans le rapport initial et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et Le/La consultante évaluateur.

La durée de l'exercice est répartie comme suit (cf. point 9 ci-dessous), à titre indicatif, avec un chronogramme qui sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par Le/La consultante au démarrage de l'évaluation (cf. annexe).

#### **Produits attendus de l'évaluation :**

L'évaluation couvrira les différentes composantes du projet, et portera spécifiquement sur la vérification de l'atteinte des résultats (produits, effets et impacts) attendus pour chaque sous-composante. Sur cette base, les produits attendus de l'évaluation comportent les éléments suivants :

- **Rapport initial de l'évaluation (rapport de démarrage) (10-15 pages).** Le rapport initial devrait être établi après et sur la base de discussions préliminaires avec le PNUD après l'examen sur dossier, et devrait être produit avant le début de l'évaluation (avant tout entretien officiel d'évaluation, distribution de l'enquête ou visite sur le terrain) et avant la visite du consultant international dans le pays. Ce rapport doit être présenté suivant le modèle fournis en annexe Débriefings d'évaluation.
- **Projet de rapport d'évaluation (dans un délai convenu).** L'unité de projet et les principales parties prenantes de l'évaluation devraient examiner le projet de rapport d'évaluation et fournir à l'évaluateur un

ensemble de commentaires dans un délai convenu, en tenant compte du contenu requis (comme convenu dans le mandat et le rapport initial) et des critères de qualité décrits dans ces lignes directrices. Piste de vérification du rapport d'évaluation. L'évaluateur devrait conserver les commentaires et les changements apportés par l'évaluateur en réponse à l'ébauche du rapport afin de montrer comment il a tenu compte des commentaires.

- **Rapport d'évaluation final. Ce rapport doit être présenté suivant le modèle fournis en annexe**

Présentations aux intervenants et/ou au groupe de référence de l'évaluation (si demandé dans les termes de référence).

#### **Qualification du consultant :**

##### **Compétences corporate**

- Engagement envers la mission, la vision, les valeurs et les normes éthiques du PNUD
- Sensibilité aux différences culturelles, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge
- Traiter toutes les parties prenantes avec équité et sans préjudice
- Maintient l'objectivité et l'impartialité dans le traitement des processus d'évaluation

##### **Compétences fonctionnelles**

- Solides connaissances en matière d'élaboration, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation de programmes /projets liés à la gouvernance, la lutte contre l'extrémisme violent, l'égalité des sexes
- Solide expérience en matière d'évaluation des politiques de gouvernance
- Expérience confirmée de l'évaluation de programmes et de projets pluriannuels et comportant plusieurs volets
- Sens aigu des relations interpersonnelles et capacité à engager des discussions avec des responsables gouvernementaux nationaux / locaux, des organisations populaires et des communautés
- Aptitude démontrée à fonctionner en équipe et à gérer un environnement multi-acteurs complexe
- Capacité démontrée à préparer et à présenter des rapports détaillés

#### **Education :**

Au minimum, Master (BAC+5) en Droit, Administration publique, développement, Gestion des projets ou toute autre discipline connexe.

#### **Expérience :**

- Minimum de 10 ans d'expérience dans la conduite des évaluations de projets et programmes de développement ;

- Avoir déjà conduits des missions d'évaluations de projets/ programmes dans le domaine de la promotion de l'accès à la justice en faveur des groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes ;
- Avoir une bonne connaissance en analyse genre et développement dans le domaine de la promotion de l'accès à la justice en faveur des groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes ;
- Excellentes capacités de rédaction et de communication en Français, notamment dans le cadre d'approches participatives, multisectorielles et pluridisciplinaires.
- Connaissance des textes organiques concernant la législation administrative de la Mauritanie serait un atout

### **Ethique de l'évaluation**

Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les " Directives éthiques pour l'évaluation " du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE). Le/La consultante doit protéger les droits et la confidentialité des fournisseurs d'information, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte des données et la communication des données. Le/La consultante doit également assurer la sécurité des renseignements recueillis avant et après l'évaluation et les protocoles pour assurer l'anonymat et la confidentialité des sources d'information là où on s'y attend. Les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent également être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins avec l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

### **Modalités de mise en œuvre**

Les coûts de la mission seront supportés par le budget du projet.

### **Critères d'évaluation des offres**

Les propositions techniques des consultants intéressés doivent contenir les informations ci-dessous permettant de juger de leurs qualifications pour la mission :

- Une lettre de motivation expliquant pourquoi ils sont les plus appropriés pour le travail ;
- Une brève méthodologie sur la façon dont ils vont aborder et mener le travail ;
- Un CV personnel incluant l'expérience de projets similaires
- Au moins 3 références.
- 2 rapports de deux missions similaires réalisées

La proposition financière doit être présentée sous forme de taux forfaitaire. Toutefois, cette proposition financière doit inclure une décomposition de la somme forfaitaire (communication, transport, etc.). Tous les coûts de transport doivent être inclus.

Les soumissions seront évaluées suivant la méthodologie suivante :

- Critères techniques : 70%
- Critères financiers : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% du maximum de points de l'offre technique seront considérés pour l'évaluation financière.

La note technique est décomposée comme suit :

- Master (BAC+5) en Droit, Administration publique, développement, Gestion des projets ou toute autre discipline connexe = **15 points** ;
- Expérience professionnelle dans des missions d'évaluations de projets/ programmes dans le domaine de la promotion de l'accès à la justice en faveur des groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes = **35 points** ;
- Bonne connaissance en analyse genre et développement dans le domaine de la promotion de l'accès à la justice en faveur des groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes = **20 points**
- Pertinence de la méthodologie proposée = **30 points**

Le contrat sera attribué au consultant dont la soumission a été :

- Jugée recevable et conforme
- Avoir reçu le meilleur score sur les critères techniques et financiers et suivant la pondération susmentionnée

**Matrice d'évaluation**

Critères d'évaluation appropriés	Questions Clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Normes de réussite	Méthodes pour analyser les données

## ANNEXE 2 : TABLEAU D'ÉVALUATION

Critères	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Méthode d'analyse des données
<b>Pertinence</b>	Dans quelle mesure le projet était-il conforme aux priorités nationales de développement, aux produits et résultats du Programme de pays, au Plan stratégique du PNUD et aux ODD ?		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de projet</li> <li>- Théorie du changement et cadre des résultats</li> <li>- Plans de travail annuels</li> <li>- Rapports consolidés trimestriels et annuels</li> <li>- Rapport de suivi axé sur les résultats</li> <li>- Rapport de suivi technique/financier</li> <li>- Produits du projet</li> <li>- Equipe de projet</li> <li>- Direction du PNUD</li> <li>- Unité Gouvernance</li> <li>- Suivi et Evaluation</li> <li>- Directeur du Projet</li> <li>- Partenaires du Projet</li> <li>- Bénéficiaires du Projet</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue documentaire</li> <li>Entretiens semi-structurés</li> <li>Discussions de Groupe (FGD)</li> <li>Enquêtes</li> <li>Descente sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue documentaire</li> <li>Entretiens semi-structurés</li> <li>Discussions de Groupe (FGD)</li> <li>Enquêtes</li> <li>Descente sur le terrain</li> </ul>
	Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement pour un résultat pertinent du Programme de pays ?				
	Dans quelle mesure les leçons tirées d'autres projets pertinents ont-elles été prises en compte dans la conception du projet ?	Qu'en est-il des projets précédents mis en œuvre par le PNUD, l'UE, l'Ambassade des Etats-Unis et la Coopération française ? Quelles leçons en ont été tirées ?			
	Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'approche fondée sur les droits humains ?	Quelles sont les actions entreprises par le projet contribuant à ces objectifs et ces valeurs ?			
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats et produits du Programme de pays, au Plan stratégique du PNUD, aux ODD et aux priorités nationales de développement ?				
	Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils été atteints ?	Quels sont les facteurs qui ont contribué à la réalisation ou non des produits et résultats escomptés du projet ?			
	Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace ?	Qu'en est-il des partenariats avec le ministère de la Justice, la Cour Suprême, l'ONA, etc. ?			
	Le projet a-t-il pu nouer des partenariats avec les autres partenaires de développement dans le pays (ou la sous-région) en vue de complémentarités et de synergies ?				
	Quelle composante du projet a-t-elle obtenu les plus grandes réalisations ?	Pourquoi et quels ont été les facteurs qui ont contribué à ces réalisations ?			
Comment le projet peut-il s'appuyer sur ces réalisations et les amplifier ?					

	Quelle composante du projet a-t-elle obtenu le moins de réalisations ?	Pourquoi et quels ont été les facteurs contraignants ?			
		Comment pourrait-on les surmonter à l'avenir ?			
	Quelles stratégies de rechange, le cas échéant, auraient été plus efficaces pour atteindre les objectifs du projet ?				
	Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?				
	Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet sont-elles participatives ?	La gestion participative a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs du projet ?			
	Dans quelle mesure le projet a-t-il bien répondu aux besoins des mandants nationaux et aux priorités changeantes des partenaires ?	Les besoins et les priorités des partenaires ont-ils changé pendant la période de mise en œuvre du projet.			
		Le cas échéant, comment cela a-t-il affecté le projet ?			
		Quelles mesures ont-elles été prises pour atténuer les effets de tels changements ?			
	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits humains ?				
<b>Efficience</b>	Dans quelle mesure la structure de gestion du projet telle qu'elle est décrite dans le document de projet a-t-elle été efficace pour produire les résultats attendus ?				
	Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre et d'exécution des projets du PNUD a-t-elle été efficace et rentable ?				
	Dans quelle mesure les ressources financières et humaines ont-elles été utilisées de façon économique ?	Les ressources (fonds, ressources humaines, temps, expertise, etc.) ont-elles été allouées de façon stratégique pour atteindre les résultats ?			
	Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?	Les activités à l'appui de la stratégie ont-elles été rentables ?			
	Dans quelle mesure les fonds ont-ils été remis et les activités réalisées en temps opportun ?				
	Dans quelle mesure le système de suivi mis en place par le projet a-t-il contribué à une gestion efficace et efficiente au travers du partage des données ?				
<b>Durabilité</b>	Existe-t-il des risques financiers de nature à compromettre la durabilité des résultats du projet ?				



	Dans quelle mesure des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour maintenir les acquis du projet ?				
	Existe-t-il des risques sociaux ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet ?				
	Les cadres juridiques, les politiques ainsi que les structures et processus de gouvernance présentent-ils des risques qui pourraient compromettre la durabilité des acquis du projet ?				
	Dans quelle mesure les actions du PNUD ont-elles constitué une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?				
	Quelle est la probabilité que le niveau d'appropriation par les parties prenantes soit suffisant pour garantir la durabilité des résultats du projet ?				
	Dans quelle mesure les mécanismes, procédures et politiques existants permettent-ils aux principales parties prenantes des promouvoir les résultats en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?				
	Dans quelle mesure les intervenants appuient-ils les objectifs à long terme du projet ?				
	Dans quelle mesure les leçons apprises sont-elles documentées par l'équipe de projet de manière continue et partagées avec les parties concernées susceptibles de tirer des enseignements du projet ?				
	Dans quelle mesure les interventions du PNUD, dans le cadre de ce projet, incluent-elles des stratégies de sortie bien conçues et planifiées ?				
	Que faire pour renforcer la durabilité des résultats et les stratégies de sortie ?				
<b>Questions transversales</b>	Dans quelle mesure les activités du PNUD dans le pays ont-elles bénéficié aux pauvres, aux handicapés physiques, aux femmes et aux autres groupes défavorisés et marginalisés ?				
<b>Egalité entre les sexes</b>	Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation				

	des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?				
	Les données de marqueurs de genre attribuées à ce projet sont-elles représentatives de la réalité ?				
	Dans quelle mesure le projet a-t-il été favorisé ou est-il susceptible de favoriser des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?	Y a-t-il eu des effets non-intentionnels en la matière ?			
	Les femmes et les hommes bénéficient-ils équitablement des ressources du projet ?				
	Est-ce que les inégalités entre les femmes et les hommes ont été réduites ?				
	Le projet a-t-il permis d'améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes d'une manière équitable ?				

### ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES OU GROUPES CONSULTÉS

N°	Date	Lieu	Participants	Fonctions
1	10.10	Réunion de cadrage (en distanciel)	M. El Hassen Teguedi  M. Hamoud Ould Sid'ahmed M'Hamed El Ethmane	PMSU/M&E Chief (PNUD)  Coordinateur Programme d'Appui à la Modernisation et l'Accessibilité à la Justice (PNUD)
2	16.10	Nouakchott	M. Fah Brahim Jiddou  M. El Hassen Teguedi M. Hamoud Ould Sid'ahmed M'Hamed El Ethmane	Chef de l'Unité Gouvernance  PMSU/M&E Chief Coordinateur
3	16.10	Nouakchott	M. Mohamed Ahmed Aïda	Secrétaire général du ministère de la Justice & Directeur National du Programme d'Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité à la Justice
4	16.10	Nouakchott	M. Abou Mody Diallo	Coordonnateur du Projet Justice de l'AFD
5	18.10	Nouadhibou	M. Cheikh Mohamed Mahmoud Ould Yeha	Procureur de la République près le tribunal de la wilaya de Nouadhibou
6	19.10	Nouadhibou	M. Sid Ahmed	Vice-Président du Réseau des Jeunes Ambassadeurs
7	19.10	Nouadhibou	M. Ahmed Sedigh	Président du réseau des ONG de Nouadhibou & Coordinateur de la CNDH pour la wilaya de Nouadhibou
8	21.10	Nouakchott	Mme Hélène Phan	Head of Office, ONUDC
9	21.10	Nouakchott	         M. Souleymane Diallo	- Directeur de la Direction de la Numérisation et de l'Innovation Technologique (DNIT) - Directeur adjoint DNIT - Consultant PAMAS - Conseiller technique - RIS

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénieur chez RIS</li> <li>- Coordinateur des Projets RIS</li> <li>- Coordinateur Programme Modernisation et Accessibilité de la Justice</li> </ul>
10	22.10	Nouakchott	Me. Bouna Elhassen	Bâtonnier, Ordre des Avocats
11	22.10	Nouakchott	M. Luis Bolea	Responsable de programme Agence espagnole pour la Coopération internationale au Développement (AECID)
12	23.10	Nouakchott	M. Abou Diallo ...	Secrétaire général, Cour Suprême Greffier en Chef
13	23.10	Nouakchott (whatsapp)	Mme Varha Echkoua	Présidente de l'Association pour la défense des droits des prisonniers
14	23.10	Nouakchott (whatsapp)	Mme Chaya Muhammad	Présidente du Réseau des Jeunes Ambassadeurs, Nouadhibou
15	23.10	Nouakchott (whatsapp)	M. Yahya Dedde	Président de la Plateforme régionale de la société civile, Nouadhibou
16	24.10	Nouakchott	M. Brahim Mohamed	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur général de la Commission Nationale des Droits de l'Homme</li> <li>- Directeur du département Promotion</li> <li>- Comptable</li> </ul>

## ANNEXE 4 : LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

1. Guide d'évaluation du PNUD (version révisée : juin 2021)
2. Normes et règles d'évaluation, United Nations Evaluation Group
3. Termes de référence de la mission
4. PRODOC « Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice »
5. Rapport Annuel 2022 : Projet « Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice »
6. Rapport Annuel 2023
7. Rapport du premier semestre 2024
8. Rapport du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024
9. Programme Pays PNUD en Mauritanie pour la période 2018-2022
10. Evaluation finale du Programme Pays PNUD pour la période 2018-2022
11. Programme Pays PNUD en Mauritanie pour la période 2024-2027
12. Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable de la Mauritanie 2024-2027
13. Bilan du Département du Secteur de la Justice 2019-2024, Ministère de la Justice
14. Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024
15. Politique Sectorielle Justice 2019-2029
16. La Constitution, République islamique de Mauritanie, 2017
17. Cadre Association de Pays Mauritanie-Espagne 2024-2027
18. Recommandations tirées de l'EPU 2021

## ANNEXE 5 : ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS

PRODUIT ESCOMPTES	ACTIVITES PREVUES	ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS
<b>Produit 1 :</b> <b>Les acteurs du secteur judiciaire disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi via la numérisation de la chaîne pénale</b>	1.1. Evaluer le dispositif en place et sa consolidation (casier judiciaire biométrique)	Le dispositif a été évalué. Sa mise en œuvre n'a pas encore atteint les résultats escomptés. Le ministère cherche à l'adapter aux besoins réels des parquets et à enrichir ses fonctionnalités pour permettre un accès en ligne au service du casier judiciaire pour le grand public.
	1.2. Réaliser une étude conceptuelle d'un plan d'autonomisation des procédures judiciaires	Pas encore réalisé
	1.3. Organiser un voyage d'étude en Tunisie/Palestine pour s'imprégner de l'expérience de ce pays en matière de digitalisation de la chaîne pénale	Voyages organisés à cet effet en Jordanie en 2023 et au Maroc en 2024.
	1.4. Elaborer un cadre juridique pour la numérisation de la procédure (phase test)	Il existe un cadre juridique pour la numérisation de la fonction publique, mais pas encore un cadre spécifique à la justice. Le programme a pu échanger à ce sujet avec le ministère de la Justice au Maroc où un tel cadre est en cours d'élaboration.
	1.5. Etendre la base de données et du processus détaillé de décision	En attente du déploiement effectif du dispositif de digitalisation de la chaîne pénale.
	1.6. Acquérir des équipements informatiques et TIC nécessaires.	Total du matériel informatique fourni par le projet : 30 unités informatiques avec accessoires et 6 imprimantes.
	1.7. Mettre en place un projet pilote de numérisation de la chaîne pénale au niveau des tribunaux de wilayas de Nouakchott Ouest et Nouakchott Sud	Le projet pilote de numérisation de la chaîne pénale est en cours de finalisation auprès du tribunal de Nouakchott Ouest.
	1.8. Former et accompagner le personnel de mise en œuvre	En attente du déploiement effectif du dispositif de digitalisation de la chaîne pénale. Cependant, des formations en matière d'informatique ont déjà été apportées par le programme à des magistrats et à des greffiers en 2022, 2023 et 2024.

	1.9. Vulgariser les outils aux utilisateurs et usagers	En attente du déploiement effectif du dispositif de digitalisation de la chaîne pénale.
	1.10. Fournir un appui technique à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une Loi d'orientation et de programmation de développement du secteur de la Justice	Pas encore réalisé
	1.11. Réaliser l'audit organisationnel du ministère de la Justice et des ressources humaines du secteur de la justice.	L'audit a été réalisé et a abouti : - au recensement numérique des effectifs de la justice - à une analyse des contraintes et défis de la gestion des ressources humaines ; - à la cartographie / géolocalisation et état des lieux des infrastructures.
	1.12. Rénover/réhabiliter 5 tribunaux d'instance en vue d'améliorer le cadre de travail des acteurs de la justice et les conditions d'accueil des justiciables.	4 tribunaux ont été rénovés / réhabilités
	1.13. Doter le ministère de la Justice de matériels roulants	2 véhicules 4/4 ont été fournis
	1.14. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'Office de Gestion des Biens Gelés, Saisis et Confisqués et du recouvrement des Avoirs Criminels (OGRAC) – appui en équipement et organisation d'ateliers de sensibilisation sur ses missions	3 antennes régionales de l'OGRAC à Nouadhibou, Kiffa et Aleg équipées. 100 magistrats, greffiers, officiers de police judiciaire et avocats (dont 10 femmes) ont été formés sur l'identification, la saisie et la confiscation des avoirs criminels.
	1.15. Evaluer la phase finale	La phase finale n'est pas terminée au moment de l'évaluation
<b>Produit 2 : Les acteurs qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes</b>	2.1. Renforcer les capacités opérationnelles de la CNDH (appui à l'opérationnalisation de 2 antennes régionales, renforcement des capacités des ressources humaines et dotation en équipement)	<u>2022</u> - Caravane d'échanges sur les pratiques d'accès aux droits et l'engagement des jeunes volontaires pour le développement de la cohésion sociale.
	2.2. Renforcer les capacités opérationnelles du MNP (appui à l'opérationnalisation de 2 antennes régionales, renforcement des capacités des ressources humaines et dotation en équipement)	- 110 représentants d'ONG (dont 60 femmes), représentant toutes les wilayas, formés sur les droits humains.
	2.3. Renforcer les capacités des organisations de la société civile de défense des droits de l'homme dans les zones d'intervention	- 260 jeunes (dont 120 filles) sensibilisés sur les mécanismes et procédures d'assistance judiciaire.

	2.4. Organiser des ateliers impliquant CNDH, MNP, l'ONA et l'ONEJ avec les OSC de défense des droits de l'homme sur la procédure judiciaire et l'assistance aux prisonniers	<u>2023</u> - 200 jeunes (dont 90 femmes) ont participé à 1 caravane d'échanges dans la wilaya de Dakhlett Nouadhibou
	2.5. Organiser des sessions de vulgarisation et de sensibilisation des citoyens sur les droits et obligations en matière de droits humains et les dispositifs d'accès à la justice	<u>2024</u> - 3 caravanes de sensibilisation sur la prévention des conflits à Akjoujt, Aleg et Nouadhibou (150 participants) - 3 séminaires de sensibilisation des OSC sur l'accompagnement et l'orientation des personnes victimes de violation des droits (150 participants) - Mise en place et formation de 3 réseaux de jeunes ambassadeurs de paix pour la prévention et la résolution des conflits (Akjoujt, Aleg et Nouadhibou). - Formation sur la médiation et la résolution des conflits à destination des jeunes leaders communautaires (régions de Brakna, Inchiri et Nouadhibou) - Sensibilisation et formation sur l'identification des discours haineux et la promotion des droits humains (50 participants dont 30 femmes provenant des wilayas de Brakna, Gorgol, Trarza, Nouadhibou et Inchiri. - Ateliers de discussion avec les acteurs concernés sur le service communautaire à Nouadhibou et Akjoujt - Campagnes d'information sur le service communautaire et l'assistance judiciaire à Nouadhibou et Akjoujt
	2.6. Former les Mouslih nommés et sensibiliser les acteurs judiciaires et la population sur leur rôle et leur sphère de compétences	<u>2022</u> - 60 Mouslih (dont 2 femmes) formés sur leurs rôles et responsabilités à Nouakchott et Brakna



		<p><u>2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 75 Mouslih dans les wilayas du Brakna, Gorgol et Trarza ont acquis des compétences pour intervenir de manière efficace dans des contextes de conflit</li> <li>- Renforcement des capacités de 114 Mouslihs des wilayas du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha sur la paix sociale, le vivre ensemble et les thématiques Genre et justice juvénile</li> </ul> <p><u>2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des représentants communautaires et des guides religieux sur la consolidation de la paix et les droits humains (80 participants)</li> </ul>
	2.7. Diversifier la composition des Mouslihl afin qu'ils soient représentatifs de toutes les compositions de la société mauritanienne et favoriser la nomination des femmes conciliatrices	Un dialogue a été initié sur cette question mais n'a pas encore abouti
	2.8. Renforcer le rôle des parajuristes par l'adoption d'une charte commune, d'un code de conduite et d'un plan de formation et de modules harmonisés	A ce jour, le gouvernement n'a pas montré d'intérêt pour cette initiative (bien qu'elle découle de la Stratégie nationale d'accès à la justice 2020-2024)
	2.9. Identifier l'étendue et la disponibilité des services offerts par les parajuristes (nombre et genre, couverture géographique et types d'activités menées, relations avec les autorités, etc.)	Pas encore réalisé. Dépend en partie de la réalisation de l'activités 2.8.
<b>Produit 3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés,</b>	3.1. Relire la Loi sur l'assistance judiciaire et ses textes d'application en vue de simplifier et optimiser la procédure d'obtention	Une proposition de révision de la loi, élaborée par le programme, est en attente de son adoption par l'Assemblée nationale.
	3.2. Concevoir et diffuser sur les antennes régionales et communautaires des émissions et débats sur les éléments de droit touchant le quotidien des citoyens, les procédures et les mécanismes de règlement pacifique des conflits.	Pas encore réalisé.

<b>victimes des séquelles de l'esclavage) ont un meilleur accès au droit et à la justice</b>	3.3. Appuyer la création de 3 radios de proximité dédiées à l'accès à la justice dans les zones de fortes concentrations de population vulnérables	1 radio de proximité a été équipée et mise en place à Kankossa.
	3.4. Elaborer et diffuser des manuels simplifiés sur la procédure pénale pour les détenus et un guide sur les droits et devoirs des personnes privées de liberté	Le manuel simplifié et le guide ont été élaborés et diffusés. 60 magistrats et avocats (dont 4 femmes) ont été sensibilisés sur le manuel et le guide.
	3.5. Concevoir et vulgariser des applications Web et mobile sur les droits qui touchent le quotidien des populations, les procédures judiciaires et les modes alternatifs de règlement des litiges.	Fait partie des applications qui pourront être ajoutées au dispositif de numérisation de la chaîne pénale lorsque celui-ci sera pleinement opérationnel.
	3.6. Mener un plaidoyer pour l'implication des communes dans la fourniture de l'aide légale de première ligne.	Des initiatives ont été prises dans ce sens, notamment un plaidoyer auprès des maires des communes
	3.7. Améliorer la transparence du fonctionnement du service public de la justice, les frais de justice dans les juridictions et l'organisation de journées portes ouvertes	Le programme a contribué à l'organisation des états généraux de la justice ainsi qu'aux assises régionales qui les ont précédés à Nouakchott, Nouadhibou, Aleg et Kiffa. Par ailleurs, la mise en place d'un projet pilote de Bureau d'Orientation et d'Assistance Judiciaire au Tribunal de Nouadhibou contribue à la transparence du fonctionnement du service public de la justice.
	3.8. Mener un plaidoyer pour la mise en place d'un fonds d'assistance judiciaire avec des sources innovantes de financement	Avant de créer un fonds spécifique dédié à l'assistance judiciaire, il est crucial de sensibiliser davantage les populations à l'existence de ce service. En effet, les fonds annuels alloués par le ministère ne sont souvent pas utilisés en totalité. Cela suggère que la demande pour l'assistance judiciaire est encore insuffisante, ce qui peut être dû à un manque de connaissance de ce service par la population.
	3.9. Appuyer l'installation des professionnels de la justice à l'intérieur du pays	Pas encore réalisé

	3.10 Accorder des subventions aux OSC/CNDH pour la fourniture des services d'aide légale aux populations vulnérables dans 4 régions par appel à proposition	Le programme a engagé les services d'ONG locales et d'un cabinet d'assistance judiciaire en appui aux détenus et aux femmes détenues en particulier
	3.11. Mettre en place un cadre de concertations des pourvoyeurs de l'aide légale (assistance juridique et judiciaire) aux plans national et régional	Une première étape a été réalisée par la mise en place d'un bureau d'aide judiciaire dans chaque wilaya.
	3.12. Réaliser et maintenir à jour un mapping/cartographie des pourvoyeurs de l'aide légale	Pas encore réalisé
	3.13. Plaidoyer pour l'adoption des décrets d'application de la loi sur l'esclavage et l'EPU	Pas encore réalisé
	3.14. Instituer un mécanisme de traduction et d'interprétation judiciaire afin de réduire la barrière linguistique qui constitue aujourd'hui un obstacle important à l'accessibilité à la justice	Pas encore réalisé (sa pertinence est en question)
<b>Résultats non prévus</b>	<u>2024</u> Plaidoyer pour l'instauration d'un quota d'admission de femmes diplômées en droit au stage d'avocat Signature d'une convention entre le ministère de la Justice et l'Ordre National des Avocats pour la mise en stage de femmes diplômées en droit	20 jeunes femmes diplômées en droit en stage pratique au niveau des cabinets d'avocats et des tribunaux du pays.